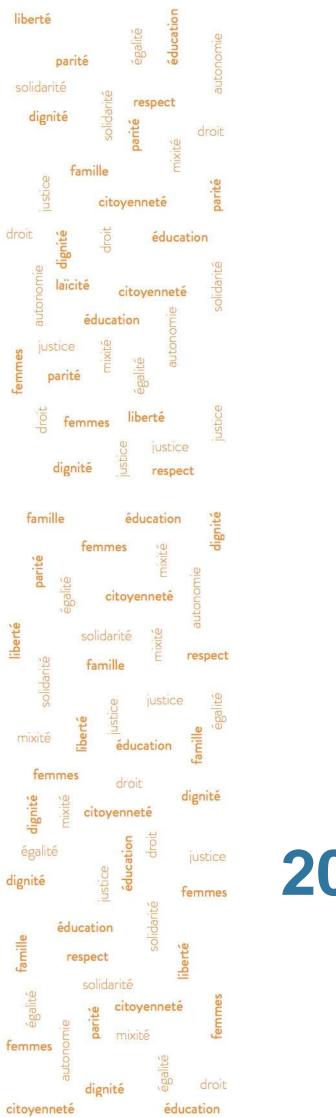


2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

1. 2018 EN BREF	3
LES CHIFFRES CLÉS 2018	4
LES FAITS MARQUANTS 2018	6
2. ACTIVITÉ(S)	8
INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES	15
Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit	15
Analyse des permanences	23
Analyse statistique de l'activité au siège	27
ACTIONS COLLECTIVES	31
SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES	39
L'accompagnement juridique des victimes	40
La consultation psychologique	43
La prise en charge des auteurs de violences conjugales	46
L'analyse des ordonnances de protection 2017	49
3. PROJETS	51
1.Lutte contre le sexisme	52
2.Promotion de la citoyenneté	55
3.ATELIERS GIPA "être parents après la séparation"	59
4.Prévention de la radicalisation	60
4. PERSPECTIVES	63
Fédération régionale des CIDFF	64
Prise en charge des auteurs	64
Droits des étrangers	64
Droits du travail	64
Violences sexuelles	64
Partenariat avec les entreprises	64
Groupes de paroles	65
Prostitution	65
Action en direction des jeunes	65
Permanence au sein des UMJ	65



2018 EN BREF

LES CHIFFRES CLÉS 2018

9

SALARIEES

Mobilisées sur la question du droit des femmes

10 976

PERSONNES INFORMÉES

Au global sur l'année 2018

6 852

ENTRETIENS JURIDIQUES

Au total sur l'année 2018

218

INFORMATIONS COLLECTIVES

Actions de sensibilisation, formations, forums, ciné-débats...

2 063

PERSONNES INFORMEES

Pour des questions relatives aux violences faites aux femmes

40

PERMANENCES

Dans 10 communes du Nord 92

33 672

DEMANDES JURIDIQUES TRAITÉES

Au cours d'entretiens individuels

128

ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES

99% de femmes parmi les personnes reçues

3 996

PERSONNES SENSIBILISÉES COLLECTIVEMENT

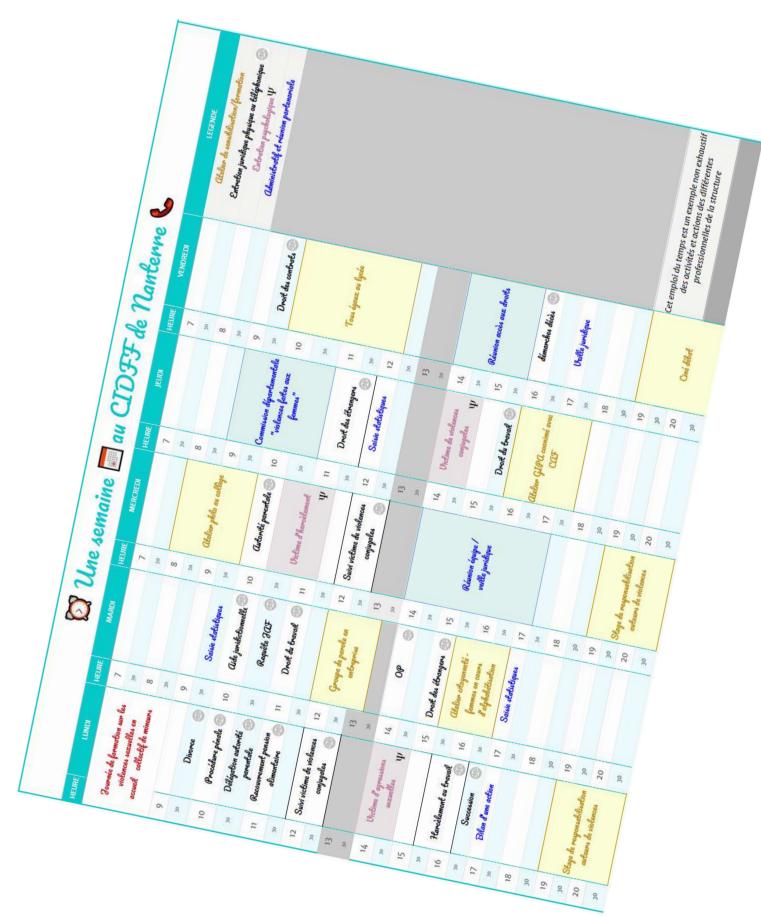
Dans le cadre d'informations collectives, de formations ou d'actions de prévention.

2 124

PERSONNES INFORMEES

Pour des questions relatives au droit des étrangers et à la nationalité

UNE SEMAINE AU CIDFF



LES FAITS MARQUANTS 2018

Augmentation des sollicitations

Entre 2017 et 2018, le CIDFF constate une augmentation globale de l'activité de 14%, de 11% des entretiens individuels, de 28% des demandes d'informations juridiques et de 12% des personnes sensibilisées collectivement.

Violences sexuelles

Probablement en lien avec la campagne de médiatisation "Me too", le CIDFF a reçu de nombreuses sollicitations concernant les violences sexuelles. En 2017, les juristes ont répondu à 130 demandes relatives à des violences sexuelles, contre 276 demandes en 2018, ce qui correspond à une augmentation de 112%!

• Droits des étrangers

Le CIDFF constate de plus en plus de demandes en droit des étrangers, qui nécessitent un accompagnement renforcé et des démarches complexes dans des délais contraints. Le bouche à oreille ayant largement fonctionné, en 2018, on constate une forte augmentation des demandes dans ce domaine (+118%) passant ainsi de 976 demandes en 2017 à plus de 2124 en 2018.

• Un travail toujours plus complexe

Les demandes restent multiples: les besoins d'informations juridiques se mêlent à des demandes sociales (hébergement, soutien financier, soutien psychologique...) et à un besoin croissant d'accompagnement dans les démarches juridiques et administratives. Le recul de certains services publics et leur dématérialisation renforcent le non recours aux droits.

On constate toujours des difficultés à porter plainte, à obtenir une ordonnance de protection, ainsi qu'un traitement des plaintes et une réponse pénale très longs. A cela s'ajoutent des services spécialisés saturés.

Augmentation de la précarité

Le public reçu est toujours plus précaire : absence de toute ressource, isolement, situation irrégulière. Augmentation de 40% des situations de précarité (passant de 2367 cas soit 39% du public en 2017 à 3319 cas soit 51% en 2018). De plus en plus de personnes sont à la recherche de places d'hébergement d'urgence ou hébergées chez une connaissance. Le nombre de SDF est croissant, la saturation du 115 ne permettant pas de trouver de solution.

Centre Hubertine Auclert

Le CIDFF de Nanterre a poursuivi son étroite collaboration avec le CHA, en participant à un groupe de travail sur les cyberviolences au sein du couple. Le CIDFF a ainsi participé à la présentation des résultats de l'étude, le 25 novembre 2018, au conseil régional d'Ile de France.

Formations / prestations

En 2018, toute l'équipe du CIDFF a bénéficié d'une formation de formatrices. Fortes de ces enseignements, nous avons entamé un travail de refonte de tous nos supports de formation. Ainsi, nous proposons désormais de véritables formations, d'une journée à 3 jours, pour les professionnel-les du département. Cette activité explique surement l'augmentation des orientations du public vers nos permanences, en particulier pour des questions relatives aux violences, grâce à un meilleur repérage et une bonne orientation de professionnel-les désrmais sensibilisé-es.

• Disparition du CIDFF 92 Boulogne Billancourt

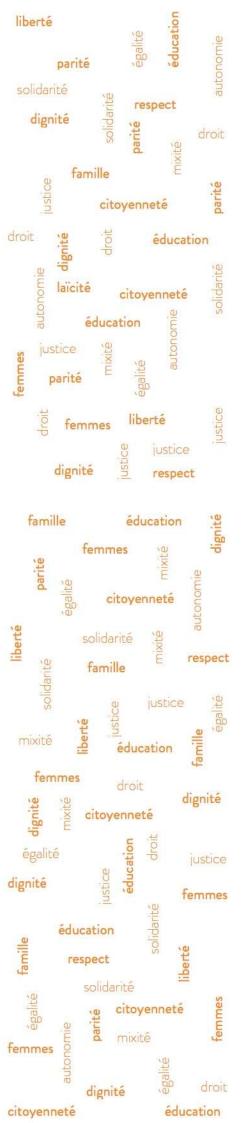
En 2018, nous avons été témoins de la disparition du CIDFF de Boulogne, suite à des problèmes de financements. Le département ne compte donc, en 2019, plus que 2 CIDFF, un au Nord et un au Sud.

Afin de participer à la sauvegarde des emplois, le CIDFF de Nanterre a embauché une ancienne juriste du CIDFF de Boulogne.

La visite du Préfet

A l'occasion de la journée internationale des Droits des Femmes, le 8 mars 2018, une rencontre a eu lieu entre Monsieur Pierre Soubelet, Préfet des Hauts de Seine, Madame Christine Jacquemoire, Directrice départementale de la cohésion sociale, Mélanie Giraud, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et les équipes des 3 CIDFF du département (Boulogne, Clamart et Nanterre).

Cela a été l'occasion pour les CIDFF du 92 d'échanger sur les missions des CIDFF et de présenter les actions menées en faveur de l'Egalité Femmes / Hommes, de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences et contre la radicalisation.



ACTIVITÉ(S)

UN RÉSEAU NATIONAL

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 106 CIDFF. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer, les CIDFF animent plus de 1 500 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 500 000 personnes et délivre près de 950 000 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles dans la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistiques qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. La Fédération Nationale des CIDFF élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, support de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Actrice et observatrice des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des experts reconnus dans leur domaine de compétence.

Enfin, la Fédération Nationale des CIDFF travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : CIDFF 92 Nanterre

N° SIRET: 317 780 641 00021

RNA: w922006005

Publié au JO le: 11/12/1972

Objet(s) de l'association :

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association, qui s'interdit toute activité politique ou confessionnelle, a pour objet :

- D'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par l'art. D 217-1 du décret du 23 décembre 2015 ;
- De favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme ;
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi ;
- De proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et contre les discriminations sexistes;
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association ;
- De relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De porter à la connaissance du CNIDFF-fédération nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Adresse du siège social: 71 rue des Fontenelles – 92 000Nanterre

Adresse du site internet: http://hautsdeseine-nanterre.cidff.info/

Nom du président : Stéphane LAURENT

Nom de la directrice : Anne-Charlotte JELTY

Agréments : Triennal (service droit des femmes) 2019/2021

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS:

- Stéphane LAURENT (Président)
- Marine WELLER (Secrétaire Générale)
- Jacques STEVENIN (Trésorier)
- Françoise JUTEAU, Présidente de l'AFED 92
- Claude DUVERNOY, Avocat, membre du conseil de l'ordre
- Ombeline CASEL, chargée de mission ESS
- Yekbun GURGOZ, Consultante ONU Environnement

MEMBRES DE DROIT, avec voix Consultative:

- Annie GUILBERTEAU, Directrice de la Fédération Nationale des CIDFF
- Daniel LAMAR, Président de la FR-CIDFF
- Daniel LAMAR, Président CIDFF 92 Boulogne Billancourt
- Lucile GOLDSCHMIDT, Présidente CIDFF 92 Clamart

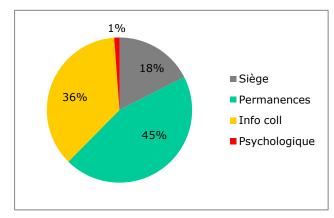
PRÉSENTATION

Depuis sa création en 1972, le CIDFF 92 Nanterre met en œuvre des actions visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Le CIDFF propose différents modes d'actions :

- Des permanences juridiques individuelles
- Une consultation psychologique
- Des actions de formation et de sensibilisation
- Une activité en réseau au sein de groupes de travail et commissions

Les permanences juridiques au siège représentent 18% de l'activité, les permanences extérieures 45%, les actions collectives 36%, et la consultation psychologique 1%.



Les missions

- Favoriser l'accès au droit par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines juridiques,
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garcons,
- Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, les instances administratives et associatives concernées par son activité et porter à la connaissance de ces dernières les problèmes spécifiques exprimés par les femmes afin de permettre la recherche de solutions adaptées.

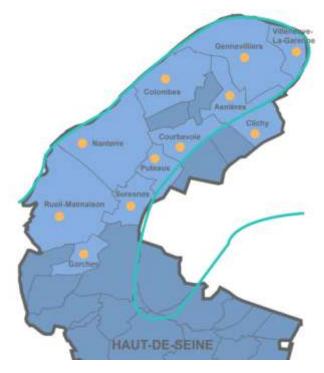
Le CIDFF 92 Nanterre est membre de plusieurs organismes :

- → Union départementale des CIDFF du 92 (UD CIDFF 92)
- → Fédération Régionale des CIDFF d'Ile-de-France (FR CIDFF IDF)
- → Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF)

Le CIDFF 92 Nanterre est habilité par la FNCIDFF et le Service Droit des Femmes (SDFE) et à ce titre assure une mission d'intérêt général. L'agrément a été renouvelé pour la période 2019/2021.

Le CIDFF 92 Nanterre travaille également en partenariat avec les acteurs locaux du département; qu'ils soient institutionnels ou associatifs (EDAS, CAF, mairies, centres sociaux, associations, clubs de prévention...). Une étroite collaboration avec le Centre Hubertine Auclert permet également d'échanger sur différents sujets (violences conjugales, cyberviolences, harcèlement de rue...).

LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE





Une équipe professionnelle et spécialisée

Le CIDFF 92 Nanterre est composé d'une directrice, d'une secrétaire, de 6 juristes et d'une psychologue (soit 9 salariées pour 8,5 ETP), toutes salariées, spécialisées dans les droits des femmes.

L'équipe, très stable, qualifiée et expérimentée, assure une participation active et motivée tout au long de l'année. La connaissance des freins particuliers qui pèsent sur les femmes est une compétence spécifique des salariées du CIDFF 92 Nanterre, qui leur permet de délivrer des informations personnalisées et adaptées aux besoins des personnes rencontrées.

Les formations 2018 auxquelles les salariées ont participé :

FRCIDFF:

- Adolescents, ouvrir la parole sur le couple et la sexualité en prévention des violences sexistes
- Voies d'exécution
- La protection des enfants en danger
- Faire face aux cyber-violences conjugales
- Enfants exposés aux violences au sein du couple
- Accompagner les femmes victimes de violences

AUTRES FORMATIONS:

- DU : Psychiatrie légale
- SVS: Assises nationales
- DRDFE : Université d'été du féminisme
- MIPROF: 6ème rencontres interprofessionnelles
- CFCV : Accueil des femmes victimes de violences sexuelles
- CFCV : Faire émerger et recevoir un récit de violence
- Les expertes : Média training
- Egae: Formation de formatrices
- Avocate : Droit du travail : les ordonnances Macron
- Syndicat des Avocats de France : Droit des étrangers
- Mouvement du Nid : Adolescence numérique, une nouvelle donne pour l'éducation à la vie relationnelle, affective, et sexuelle
- Université Paris Ouest la Défense : Espaces et enjeux des savoirs féministes : réalités, luttes, utopies
- Migration Santé : Comprendre le processus de radicalisation, sensibilisation et prévention

1.INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES

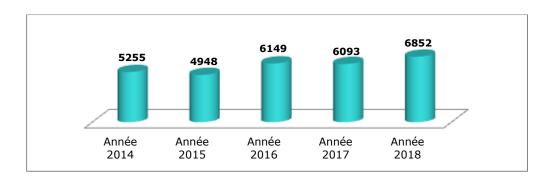
Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit

Le CIDFF 92 Nanterre tient des permanences juridiques dans différentes villes de la boucle nord du département des Hauts-de-Seine.

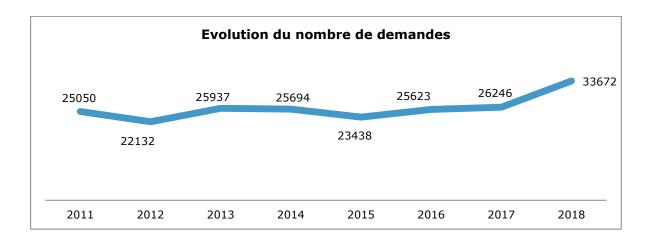
En 2018, **40 permanences** sont mises en place dans **10 communes**, ce qui permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des justiciables.

Les entretiens

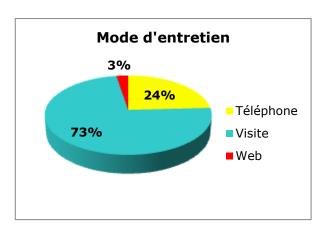
En 2018, **6 852** personnes ont été informées individuellement. C'est 759 personnes de plus que l'année dernière (+ 12%). En moyenne, une juriste assure 1 142 entretiens par an.



En 2018, les 6 juristes du CIDFF ont traité 33 672 demandes d'information.

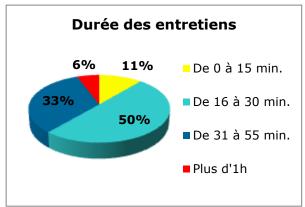


La plupart des entretiens sont des entretiens physiques. Les entretiens téléphoniques concernent principalement la permanence du siège et les suivis tandis que les informations délivrées par mail restent largement marginales.



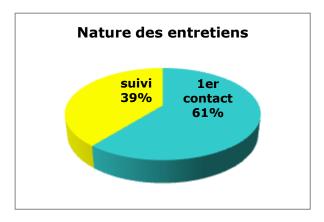
La durée des entretiens varie en fonction des demandes. Les rendez-vous de plus d'1h correspondent principalement aux situations de violences et de droit des étrangers, qui nécessitent une écoute particulière et un accompagnement spécifique.

La durée des entretiens augmente, au regard de la complexité des situations et de la précarisation des individus.

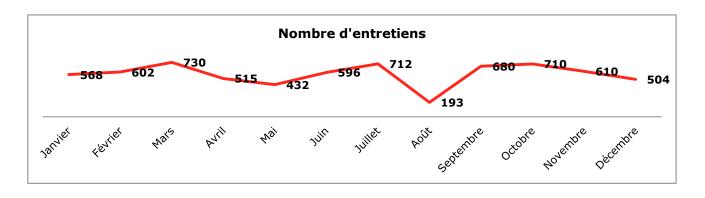


4161 entretiens correspondent à des premiers rendez-vous avec les juristes du CIDFF, 2684 sont des entretiens de suivis.

L'augmentation du nombre de suivi correspond essentiellement à l'augmentation du nombre de femmes victimes de violences accompagnées par le CIDFF.

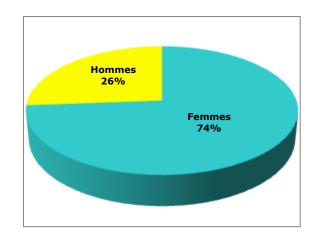


L'analyse statistique du nombre d'entretiens par mois montre qu'autour du 8 mars et du 25 novembre, le CIDFF est particulièrement sollicité. Au mois d'août, seul le siège reste ouvert au public, l'ensemble des structures partenaires étant fermées.



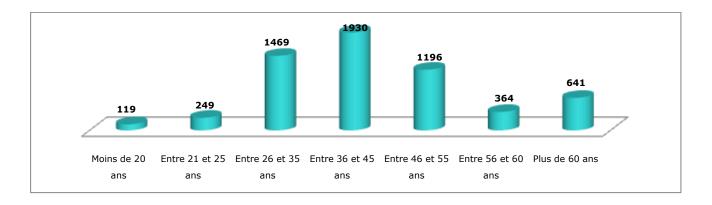
Répartition par genre

Le public du CIDFF est majoritairement féminin, ce qui correspond à sa mission première. 4 748 femmes ont ainsi été informées individuellement (74%). 1 686 hommes, 89 couples et 329 professionnel-les (contre 107 l'année dernière) ont également sollicité les juristes du CIDFF. Ceci prouve que les permanences du CIDFF sont de mieux en mieux identifiées par les professionnel-les département, qui n'hésitent pas à interroger juristes différentes les sur situations.



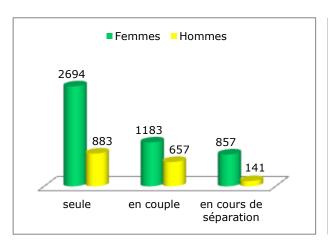
Répartition par âge

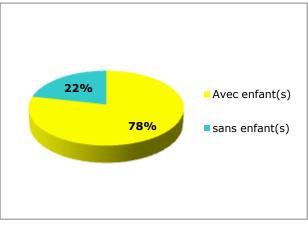
35% du public a entre 36 et 45 ans. Les moins de 25 ans sont sous-représentés puisqu'ils constituent seulement 6% du public informé.



Situation de famille

56% du public vit seul. 28% est en couple et 16% est en cours de séparation. 78% du public déclare avoir au moins un enfant, ce chiffre est de 81% chez les femmes. La part des familles monoparentales est importante.

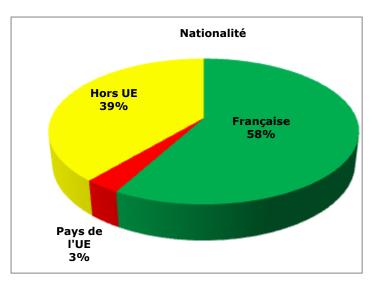




Nationalité

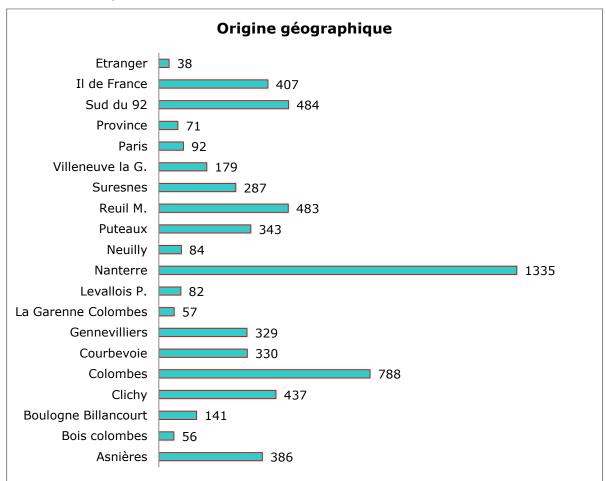
La majorité du public informé par le CIDFF est de nationalité française (58%). Néanmoins, 42% du public est de nationalité étrangère, en particulier de pays hors de l'Union Européenne.

Les sollicitations en droit des étrangers sont en constante augmentation. Ceci s'explique par la fermeture en 2018 de l'APTM. D'où une saturation des permanences spécialisées en droit des étrangers du CIDFF.



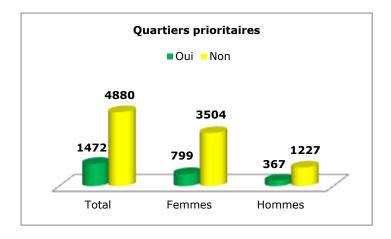
Origine géographique

99% de notre public vit en France.



Le public qui consulte le CIDFF 92 Nanterre habite essentiellement le nord du département. 20% de notre public vit à Nanterre. Cela s'explique par le nombre important de permanences (siège, TGI, Centres sociaux) dans cette ville. 11% vit à Colombes, 7% à Rueil Malmaison et 7% à Clichy, 5% à Gennevilliers et à Puteaux.

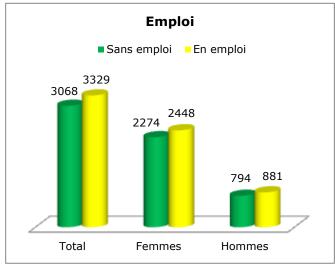
23% vit dans un quartier politique de la ville (contre 16% en 2016). Ceci s'explique par la forte présence du CIDFF dans ces quartiers (13 permanences).

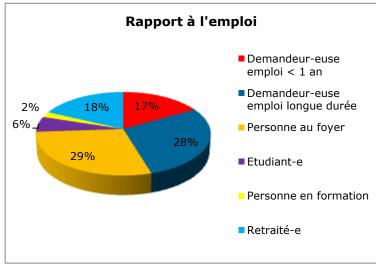


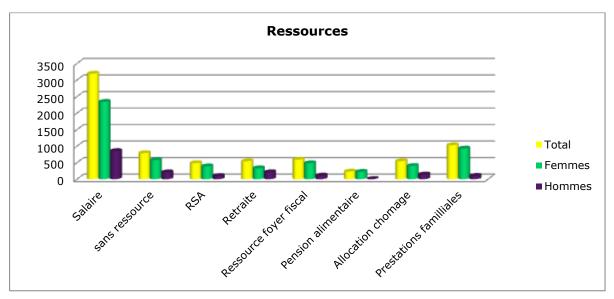
On peut noter le nombre important d'habitants de Boulogne-Billancourt informés par le CIDFF (141 Boulonnais informés en 2018 contre 61 en 2017). Ceci s'explique par la fermeture du CIDFF de Boulogne en 2018, ce qui a engendré un report d'activité vers notre permanence au siège de l'association.

Emploi

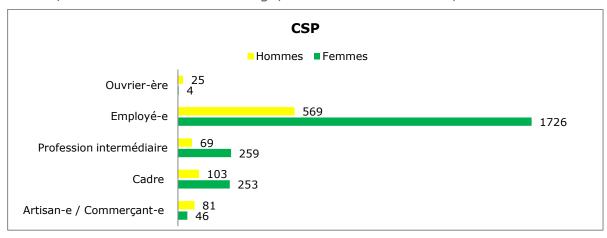
52% du public informé occupe un emploi tandis que 48% se déclare sans emploi. Les femmes sont un peu plus touchées par le chômage et l'inactivité que les hommes.



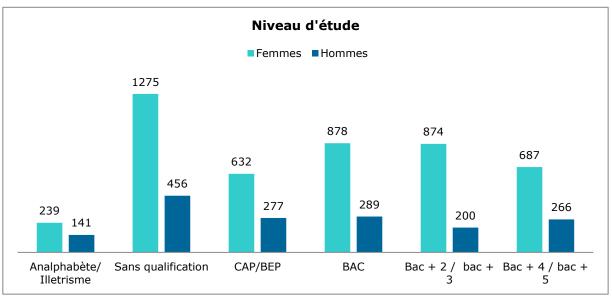




Si 52% du public informé occupe un emploi, 50% déclare un salaire comme revenu, 8% des allocations chômage, 7% se déclare au RSA, 8 % à la retraite.

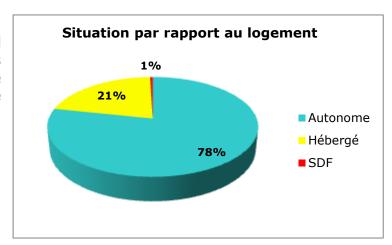


Si presque toutes les CSP sont représentées, la majorité du public est « employé ». 6% du public est analphabète, ce qui rend les entretiens plus longs et l'accompagnement plus compliqué, vu le manque d'autonomie des personnes. 27% est sans qualification et 32% a un niveau supérieur au BAC.



52% des personnes informées se trouvent dans une situation de précarité (contre 33% en 2017), 21% d'entre elles étant hébergées (14% par un tiers et 5% par une institution) et 1% SDF. On note que la solidarité vient compenser le manque de place en centre d'hébergement.

En 2018, il était toujours aussi difficile de joindre le 115 dans les Hauts de Seine. Le manque de places d'hébergement d'urgence reste une problématique majeure.

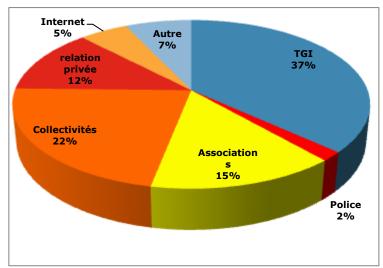


Prescripteurs

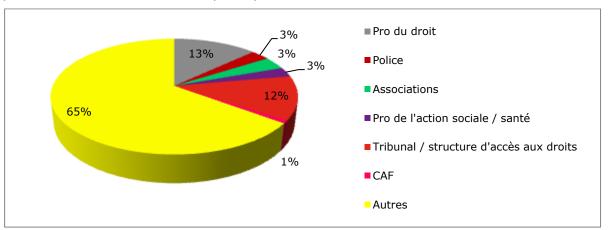
Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou associatifs.

Le public nous est orienté par le TGI et les collectivités (EDAS, PMI, Mairie, CCAS...).

On note que le bouche à oreille fonctionne également de mieux en mieux.



Le CIDFF réoriente le public vers les acteurs locaux spécialisés, en fonction de la nature des demandes. Il s'agit principalement des avocats, des autres permanences (Crésus, ADIL, Escale, AFED, Nouvelle Voies...), de la justice et de la police. Les professionnels du droit sont principalement les avocats, les huissiers et les notaires.



Typologie des demandes

Domaines	Typologies des demandes	Nombre	%
Droit de la famille	Unions, ruptures, conséquences par rapport aux enfants et aux biens, problèmes intrafamiliaux	9 803	30%
Droit et procédures	Procédures civiles, administratives et pénales DIP, Aide juridictionnelle	10 230	30%
Violences	Violences conjugales, Violences intrafamiliales	7 619	23%
Droit du travail	Contrat de travail, Licenciement, Retraite, Congé, Formations	1 641	5%
Informations techniques et pratiques	Informations générales sur les droits des femmes, les professionnel-les et les démarches administratives	3 563	11%
Aides sociales	Aide aux démarches, Prestations sociales, Chômage	816	1%

La majorité des demandes concerne le **droit de la famille** (mariages et régimes matrimoniaux : 400 demandes, ruptures : 2195 demandes, procédures relatives à l'autorité parentale : 1512 demandes, droits de l'enfant et mesures éducatives : 440 demandes, exercice de la parentalité: 570 demandes...). Cela correspond parfaitement à l'objet de l'association.

Un tiers des demandes porte sur les **procédures**, notamment l'aide juridictionnelle, les tribunaux compétents ainsi que le droit international privé et le droit des étrangers.

La catégorie « **droit administratif** » est passée de 257 demandes en 2017 à 797 en 2018. De même, le droit des étrangers est passé de 719 demandes à 1346 demandes.

L'aide juridictionnelle de 1827 à 2362 demandes, augmentation qui s'explique par le développement de notre permanence spécifique « BAJ » au tribunal.

Les violences représentent 23% des demandes. Les violences au sein du couple ont également augmenté, passant de 1148 demandes en 2017 à 1552 en 2018; les violences sexuelles de 40 à 86 demandes et les viols de 90 à 190 demandes. On peut également noter 6 demandes relatives à la prostitution, 6 au mariage forcé et 41 concernant la privation de papiers.

Le reste des demandes se rapporte à des informations sur les professionnel-les du droit ou à des questions relatives au droit du travail ou aux aides sociales.

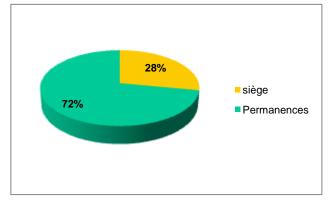
Analyse des permanences



Sur les 6 852 personnes informées en 2018, 4 300 personnes ont été reçues dans les permanences (soit 300 de plus que l'année précédente).

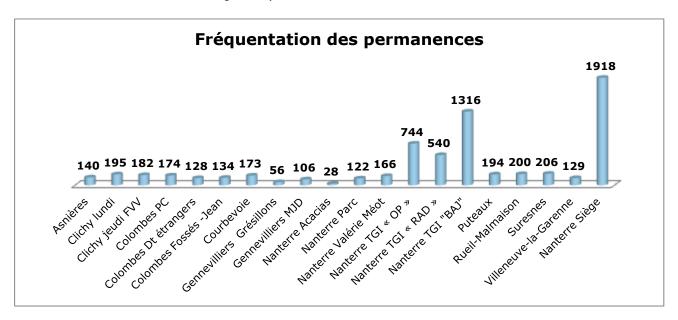
En 2018, les permanences représentent 72% de l'activité globale d'accès au droit contre 62% en 2015.

L'activité au siège représente 28%.



Cette augmentation constante depuis 3 ans s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences chaque année. Ceci prouve la confiance de nos partenaires. Il s'agit d'une marque de reconnaissance de notre professionnalisme et de la volonté des partenaires institutionnels de collaborer avec le CIDFF.

La demande d'informations juridiques est croissante dans les Hauts de Seine.



La grande majorité des permanences ont lieu une fois par semaine, sauf au siège et au TGI où le public est reçu tous les jours.

En moyenne, pour une permanence hebdomadaire, ce sont 165 personnes qui sont informées par an (fermeture en août et une semaine à Noël).

Personnes informées dans chaque lieu de permanence

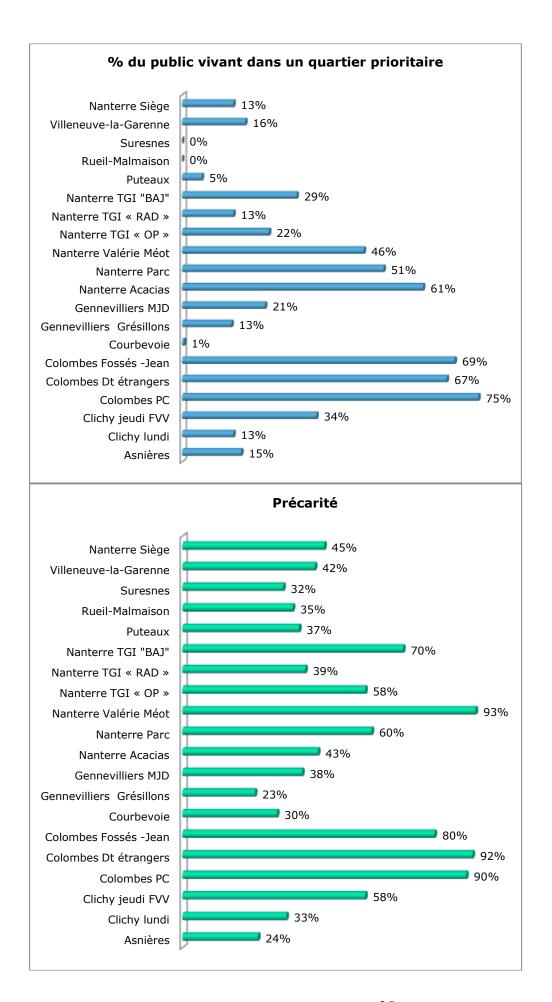
	Nb personnes	Femmes	Nationalité française	En emploi	QPV	Précarité
Asnières	140	71%	44%	52%	15%	24%
Clichy lundi	195	71%	49%	39%	13%	33%
Clichy jeudi FVV	182	74%	59%	57%	34%	58%
Colombes PC	174	60%	30%	40%	75%	90%
Colombes Dt étrangers	128	48%	7%	29%	67%	92%
Colombes Fossés -Jean	134	75%	42%	49%	69%	80%
Courbevoie	173	80%	58%	46%	1%	30%
Gennevilliers Grésillons	56	66%	45%	36%	13%	23%
Gennevilliers MJD	106	74%	48%	41%	21%	38%
Nanterre Acacias	28	64%	43%	54%	61%	43%
Nanterre Parc	122	85%	32%	40%	51%	60%
Nanterre Valérie Méot	166	56%	16%	16%	46%	93%
Nanterre TGI « OP »	744	74%	61%	50%	22%	58%
Nanterre TGI « RAD »	540	59%	61%	50%	13%	39%
Nanterre TGI "BAJ"	1316	55%	51%	43%	29%	70%
Puteaux	194	72%	64%	56%	5%	37%
Rueil-Malmaison	200	72%	69%	72%	0%	35%
Suresnes	206	80%	74%	56%	0%	32%
Villeneuve-la-Garenne	129	100%	66%	53%	16%	42%
Nanterre Siège	1918	76%	66,00%	58%	13%	45%

De façon globale, le public du CIDFF est majoritairement féminin, avec des taux allant de 55% à 100%. Seule la permanence dédiée au droit des étrangers à Colombes a été davantage fréquentée par des hommes que par des femmes (48% de femmes). Cela est révélateur sans doute d'une plus grande difficulté pour les femmes étrangères que pour les hommes dans la même situation à solliciter une aide pour régulariser leur situation administrative.

En fonction de la ville dans laquelle est assurée la permanence, le profil du public reçu varie. Ainsi, on relève que dans les villes qui présentent des quartiers « prioritaires » (QPV= Quartier Politique de la Ville), les personnes reçues par le CIDFF de Nanterre sont davantage en situation de précarité. Par exemple, à Colombes (en faisant la moyenne des 3 permanences tenues dans cette ville), 70% du public reçu habite un QPV et 87% du public reçu est en situation de précarité. Au CSC Valérie Méot, si « seul » 46% du public reçu habite un QPV, 93% du public est dans une situation précaire (dont 68% au regard de la seule situation administrative) et seul 16% du public reçu travaille.

Si de fait, les personnes reçues qui sont en situation irrégulière sont dans une situation de grande précarité - l'absence de droit au séjour rendant impossible l'accès à un emploi et à un logement décent -, l'augmentation de la précarité est constante ces dernières années.

Ainsi, par exemple, à Rueil-Malmaison, où 69% du public reçu est français et 72% du public travaille, la précarité a augmenté de 9 points en 2018. Il s'agit principalement de problèmes d'accès à un logement.



Nature des demandes dans chaque lieu de permanence

	Droit de la famille	Santé, maternité, vie relationnelle	Violences	Droit du travail	Info techniques et pratiques	Droit et procédures	Aides sociales
Asnières	43%	1%	10%	0%	8%	34%	3%
Clichy lundi	42%	1%	11%	0%	10%	34%	1%
Clichy jeudi FVV	36%	1%	37%	1%	5%	20%	1%
Colombes PC	23%	2%	8%	2%	20%	43%	1%
Colombes Dt étrangers	11%	3%	2%	4%	27%	51%	1%
Colombes Fossés -Jean	21%	2%	15%	9%	17%	33%	1%
Courbevoie	44%	1%	18%	0%	7%	27%	2%
Gennevilliers Grésillons	43%	0%	11%	1%	10%	32%	3%
Gennevilliers MJD	45%	0%	9%	0%	7%	37%	3%
Nanterre Acacias	25%	1%	29%	2%	8%	32%	2%
Nanterre Parc	17%	3%	33%	4%	15%	25%	3%
Nanterre Valérie Méot	25%	2%	6%	3%	19%	44%	4%
Nanterre TGI « OP »	45%	1%	22%	2	6%	24%	1%
Nanterre TGI « RAD »	18%	1%	21%	12%	8%	38%	2%
Nanterre TGI "BAJ"	17%	1%	13%	6%	16%	46%	1%
Puteaux	42%	1%	25%	2%	3%	24%	1%
Rueil-Malmaison	40%	1%	30%	2%	9%	17%	1%
Suresnes	35%	1%	24%	2%	10%	26%	2%
Villeneuve-la-Garenne	40%	0%	20%	1%	6%	30%	3%
Nanterre Siège	25%	1%	34%	8%	9%	22%	1%

La principale demande concerne le droit de la famille, ce qui prouve que le champ d'intervention du CIDFF est bien connu du public et que les partenaires orientent correctement les usagers vers nos permanences.

Les violences représentent entre 6% et 37%. Les chiffres varient en fonction de la sensibilisation du réseau local à cette problématique et des orientations qui en résultent.

Les demandes en droit du travail sont plus ou moins importantes en fonction des lieux de permanences (jusqu'à 12% des demandes dans certains lieux). Cela dépend là aussi des orientations qui sont faites vers les permanences du CIDFF par la structure d'accueil. Il s'agit le plus souvent de questions liées aux contrats des assistantes maternelles, des questions liées aux modalités de rupture du contrat de travail, aux congés...

Les demandes liées aux autres matières juridiques (droit locatif, droit de la consommation, ...) et à la procédure – qu'il s'agisse de la procédure civile, pénale ou administrative – représentent une part variable mais importante de l'ensemble des demandes traitées par les juristes du CIDFF (de 17% à 51%).

Enfin, l'analyse globale des situations du public reçu conduit le CIDFF à délivrer des informations liées à la santé, à la maternité (IVG, contraception) ou à informer sur les aides sociales afin de lutter contre le non-recours aux droits sociaux.

Analyse statistique de l'activité au siège

L'accueil du public est assuré tous les jours au siège de l'association du CIDFF 92 Nanterre. Le public est informé sur rendez-vous ou bien par téléphone 9 demijournées par semaine.

Cette permanence du CIDFF 92 Nanterre est, depuis de nombreuses années, identifiée par les institutions, les travailleurs sociaux et les partenaires qui connaissent l'implantation et la mission d'information juridique du CIDFF.

Lieu d'information par téléphone et d'accueil du public, c'est aussi un lieu ressource pour les juristes qui peuvent y consulter une documentation très étoffée dans tous leurs domaines d'action leur permettant d'aborder la globalité des situations qu'elles sont susceptibles de rencontrer au cours des entretiens.

Le fonds documentaire est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions législatives. La veille juridique est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité des juristes. Cela permet au CIDFF 92 Nanterre de jouer pleinement son rôle de centre d'information globale à destination du public.

Lieu de centralisation de l'information, le siège permet également à l'équipe d'échanger sur certains dossiers, de s'auto-former et de mutualiser les informations relatives aux différentes permanences satellites tenues au sein des communes.

Analyse du public:

En 2018, 1 918 personnes ont été informées au siège, soit 7% d'augmentation par rapport à 2017.

- 1 463 femmes (76%), 237 hommes, 17 couples et 201 professionnel-les.
- 1 345 personnes ont été renseignées par téléphone (70%), 460 personnes lors d'entretiens physiques (24%) et 113 personnes par mails (6%). Le nombre de demandes de rendez-vous au siège reste élevé.

Age:

6% des personnes a moins de 25 ans.

28% a entre 26 et 35 ans.

40% a entre 36 et 45 ans.

16% a entre 46 et 55 ans.

10% a plus de 56 ans.

Situation familiale:

54% des personnes reçues vivent seul(e)s ; 25% vivent en couple et 21% sont en cours de séparation.

67% des personnes informées ont un ou des enfants à charge; il s'agit essentiellement de femmes (71%).

66% sont de nationalité française, 34% sont étrangers dont 2% hors UE.

13% du public vivent dans un quartier politique de la ville.

41% sont sans emploi. Les 58% en emploi sont principalement des employés; les cadres ne représentant que 9% des personnes reçues.

45% du public se trouve dans une situation de précarité. 20% est hébergé (14% par un tiers et 6% par une institution).

Les entretiens durent en moyenne une demi-heure. Cependant, plus de 26% des entretiens durent plus d'une demi-heure.

Pour 49% des personnes, ce n'était pas la première fois qu'elles consultaient le CIDFF; ce qui prouve le lien de confiance du public mais aussi le nombre croissant de situations nécessitant un suivi et non pas simplement une information ponctuelle.

Lors d'un même entretien, les juristes traitent plusieurs demandes juridiques. En moyenne, chaque personne formule 5 demandes différentes. En effet, les difficultés rencontrées se présentant rarement de manière isolée, plusieurs problématiques sont habituellement évoquées. A titre d'exemple, la séparation d'un couple a bien souvent des conséquences sur les enfants, sur le logement occupé par la famille, les engagements pécuniaires pris par les deux membres du couple... Elle peut aussi poser la question de la situation administrative si l'un des membres du couple est de nationalité étrangère.

Sont renseignées des personnes vivant dans l'ensemble du département. Cependant, les trois principales communes représentées dans les entretiens assurés au siège sont **Nanterre** (avec 23% du public reçu), Rueil Malmaison (9%) et Colombes (9%). Les habitants des autres communes du département sont aussi représentés. Il convient aussi de souligner que près de 8% des personnes informées résident au sein des autres départements d'Ile-de-France et 1,4% du public en province.

On constate aussi que dans certaines communes, l'existence d'une permanence du CIDFF 92 Nanterre ne suffit pas à répondre à la demande des habitant-es. C'est le cas pour la ville de Colombes, où malgré l'existence de 3 permanences hebdomadaires, 172 colombiens-iennes ont été informé-es au siège.

C'est également le cas pour la ville de Rueil-Malmaison, où malgré l'existence d'une permanence hebdomadaire de 4h (au lieu des permanences habituelles de 3h dans les autres communes), 178 Rueillois-es ont été informé-es au siège

Enfin, nous pouvons remarquer que les habitant-es de certaines villes, où il n'y a plus ou pas de permanence du CIDFF 92 Nanterre, nous identifient et nous sollicitent. C'est le cas pour les habitant-es de Boulogne-Billancourt (57 personnes soit 3% du public), Neuilly (45 personnes soit 2,5% du public) ou Levallois (26 personnes soit 1,5%), par exemple. Cela est révélateur d'un besoin de ces populations qui ne trouvent pas de réponse sur leur territoire.

Thématiques:

Le caractère généraliste de la permanence du siège du CIDFF 92 Nanterre participe de la très grande variété des problématiques évoquées au cours des entretiens.

En 2018, 9 372 demandes d'informations ont été traitées, au siège de l'association.

Le principal champ d'intervention du CIDFF 92 Nanterre reste le **droit de la famille** (hors violences au sein du couple, figurant dans une autre catégorie). Il représente **25,6%** des demandes. Les questions les plus fréquentes touchent les modalités d'exercice de l'autorité parentale (contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, droit de visite et d'hébergement ...) et la séparation du couple, marié ou non.

Les **« informations techniques et pratiques » (9%)** correspondent principalement aux renseignements délivrés sur les démarches administratives et les professionnel-les du droit et parfois à une aide rédactionnelle.

La catégorie « droits et procédures », représente 21% des demandes :

- Aide juridictionnelle: 5% (497 demandes)
- Procédure civile et voies d'exécution : 5% (503 demandes)
- Droit des étrangers, droit européen et communautaire, droit administratif, droit international privé : 4% (473 demandes)
- Droit locatif et (co)propriété : 1.6% (150 demandes).

Les demandes concernant le **droit du travail** et les procédures prud'homales représentent **7%** de l'ensemble des demandes. Elles portent principalement sur l'explication des clauses du contrat de travail, des textes applicables (conventions collectives...) et sur la procédure devant le Conseil de prud'hommes.

Les questions relatives aux **aides sociales** et à la **santé** ne représentent quant à elles que **2,5%** des demandes soit 221 demandes. Elles sont souvent évoquées de manière annexe au cours des entretiens pour compléter l'information délivrée et améliorer l'accompagnement de publics parfois très précaires.

34% des demandes concernent les violences au sein du couple (3222 demandes). En général, plusieurs types de violences coexistent. Les plus fréquentes sont les violences psychologiques (639 demandes), les violences physiques (454) et les violences sexuelles (145 demandes).

Le CIDFF constate une forte augmentation des femmes qui ont dénoncé des viols et des agressions sexuelles, conséquences de la médiatisation de cette problématique.

Les entretiens avec les juristes permettent de mettre des mots sur la situation de violence afin qu'émerge une vraie prise de conscience sur les différentes formes de violences qu'elles peuvent subir.

On constate toutefois que bien que la loi ait élargi la définition des violences au sein du couple (en consacrant notamment un délit de violence psychologique); en pratique, les violences autres que physiques sont difficiles à prouver et dès lors à faire reconnaître et sanctionner. Ces violences se déroulent dans le huis clos familial, dans lequel les **enfants** peuvent être directement victimes, ou bien «témoins» et donc exposés et **impactés**.

Lorsqu'une personne est victime de violences conjugale, un entretien particulier d'une heure environ est réalisé. Ce temps permet d'écouter, de rassurer et d'aiguiller la victime dans ses démarches. Lors du 1^{er} entretien ou lors des entretiens suivants, l'idée est d'envisager tout ce qui peut être mis en place pour accompagner et soutenir la victime, sur le plan juridique mais pas uniquement.

La juriste interroge la victime pour comprendre ce qui s'est passé et la manière dont elle vit la situation. Elle détermine notamment si une ordonnance de protection peut être envisagée. Si tel est le cas, la juriste vérifie d'abord si la plaignante est éligible à l'aide juridictionnelle (AJ) afin que la victime déjà fragilisée ne se défende pas seule. Le cas échéant, le dossier d'AJ est rempli immédiatement et, s'il est complet, il est transmis directement au Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) qui doit en théorie le traiter dans les 48h.

La liste des avocats acceptant d'assister les victimes de violences au titre de l'aide juridictionnelle est remise à la plaignante. Elle peut alors contacter directement l'avocat-e ou préférer demander la désignation d'un conseil par l'ordre des avocats.

Si une plainte a déjà été déposée, la juriste peut se rapprocher du référent violences du commissariat saisi. Dans certaines situations, il arrive que ce soit directement la juriste qui contacte les services de police pour alerter de situations particulièrement préoccupantes.

Il est important que les contacts entre les différents intervenants se fassent avec fluidité et rapidité pour une prise en charge efficace.

Les conséquences des violences au sein du couple sont considérables. Nous expliquons aux victimes qu'au delà de la procédure et de la mise en sécurité, il est indispensable de se faire aider par certain-e-s professionnel-le-s. Les coordonnées de notre consultation psychologique et des différents partenaires sont systématiquement transmises, notamment pour une prise en charge psychologique nécessaire à leur reconstruction.

Au-delà du public, les juristes qui tiennent la permanence au siège de l'association sont régulièrement sollicitées par des professionnel-le-s du département pour des problèmes juridiques rencontrés par leur propre public ou bien sur leur pratique professionnelle (personnel de crèche qui souhaite savoir dans quelle mesure il est légal de remettre l'enfant au père qui l'exige, en l'absence de décision du juge; problème lié au secret professionnel...). Lorsque cela est possible, la juriste renseigne par téléphone. Mais lorsqu'il est indispensable de prendre connaissance de certains documents, un rendez-vous est fixé au siège avec la personne concernée.

La permanence au siège fonctionne extrêmement bien. Il est évident que le manque de moyens financiers ne nous permet pas de répondre à la totalité de la demande. Les rendez-vous sont parfois fixés 2 semaines à l'avance et durent de plus en plus longtemps. Le travail d'accompagnement des victimes est aussi de plus en plus en lourd, du fait du recul ou de la saturation de certains services publics. En effet, les juristes passent de plus en plus de temps à tenter de joindre le policier en charge de la plainte, faire le lien avec l'avocat de la victime, à échanger avec l'école, l'ASE ou la PMI quand des enfants sont exposés...

Le nombre de femmes révélant être victimes de violences ne cesse d'augmenter- en particulier celles victimes de violences sexuelles. On peut, dès lors, penser que le nombre de sollicitations ne va pas cesser de s'accroître.

2. ACTIONS COLLECTIVES

Le CIDFF 92 Nanterre anime des interventions collectives, des actions de sensibilisation, des formations et des forums.

En s'appuyant sur une information précise et des outils actualisés et adaptés aux besoins du public, ces dernières ont pour ambition de :

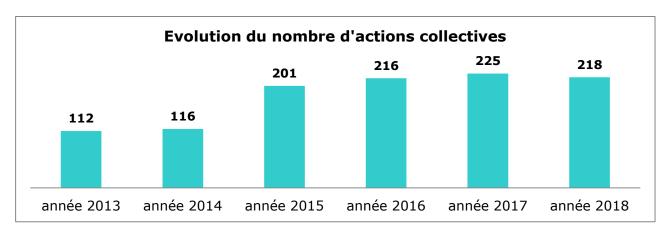
- Permettre à tous de s'approprier les mécanismes juridiques et de promouvoir ainsi l'autonomie et l'égalité
- Sensibiliser le public et favoriser une réflexion commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les informations sont proposées en fonction de thèmes d'intervention spécifiques proposés à l'initiative de l'association ou en fonction des demandes des partenaires et/ou du public.

Le CIDFF 92 Nanterre est toujours autant sollicité pour intervenir collectivement, ce qui est une preuve de satisfaction et une reconnaissance de notre savoir-faire. Le CIDFF 92 Nanterre constitue un acteur essentiel de l'accès au droit dans le département.

En 2018, le CIDFF 92 Nanterre a réalisé 218 actions collectives, permettant d'informer 3 996 personnes dont 65% de femmes.

Si le nombre d'actions collectives est en légère baisse par rapport à 2017, la durée des actions est plus longue. En effet, les formations, qui représentent 14% des actions, durent entre une journée et 3 jours.



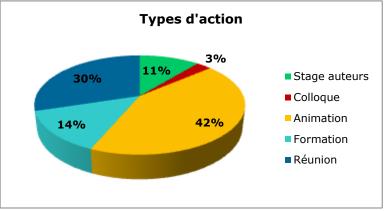
Les 218 actions collectives correspondent à plus de 565 heures face au public. Il faut ajouter à cela le temps de préparation, de rencontre des partenaires, de recherche de financements, d'évaluation des actions et de rédaction des bilans, sans compter les déplacements.

Il faut également prendre en compte, le fait que certaines actions sont coanimées, ce qui mobilise 2 intervenantes du CIDFF. Ces 218 actions collectives se répartissent en :

Réunions: 65Colloques: 6Formations: 30Sensibilisations: 93

Stages violences conjugales :

24 ateliers



Le CIDFF participe à plus en plus de réunions. Le travail d'animation de réseau représente une charge de travail qui ne fait qu'augmenter d'une année sur l'autre.

Les demandes de formations ont largement augmenté en 2018, passant de 9% des demandes à 14%.

Les stages en direction des auteurs de violences conjugales représentent toujours une charge importante pour l'équipe.

Thématiques

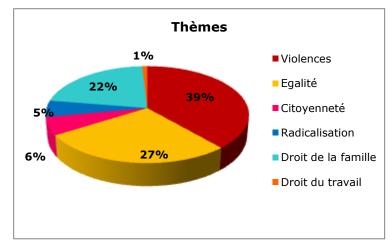
Le CIDFF de Nanterre propose des interventions sur différents thèmes.

Les violences représentent la part la plus significative (39%).

Les actions sur l'égalité sont également très importantes (27%). Elles comprennent notamment toutes les actions en direction des jeunes.

Le droit de la famille correspond à 22% des thèmes abordés. 6% des actions abordent la question de la citoyenneté et de la laïcité.

En 2018, le CIDFF a également poursuivi l'animation des ateliers philo, dans le cadre de la prévention de la radicalisation, auprès des jeunes.



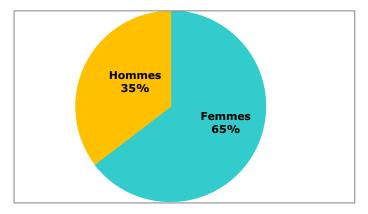
Profil du public

Le CIDFF propose des formations en direction des professionnel-les (agents municipaux, travailleurs sociaux, institutrices/teurs, assistant-es maternelles, animateurs/trices jeunesse, personnel-les de crèche...).

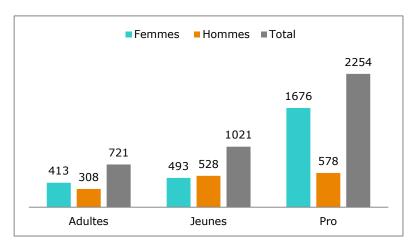
Nous animons aussi beaucoup d'actions en direction des jeunes, des collégiens et lycéens.

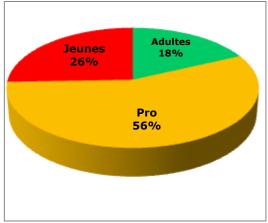
Le CIDFF propose également de nombreuses actions auprès des femmes inscrites en cours d'alphabétisation, dans les centres sociaux (ASL).

Quel que soit l'âge du public, il reste majoritairement féminin (65%).



Le nombre conséquent de professionnel-les formé-es correspond aux nombre important d'actions de formations réalisées en 2018 (+ 34%).



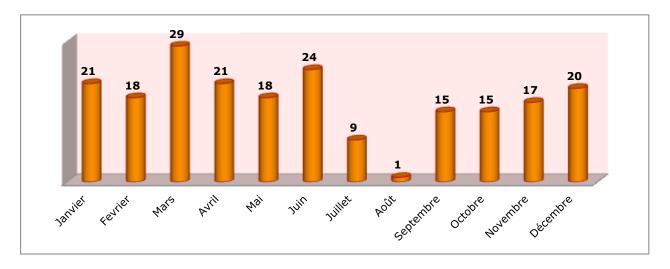


Le CIDFF est de plus en plus sollicité pour intervenir **en entreprises**.

En 2018, le CIDFF a poursuivi son partenariat avec Franprix, initié en 2017. Nous avons également animé un débat sur les violences conjugales, dans le cadre du 25 novembre, chez BNP Paribas Cardif, dont les locaux sont à Nanterre.

Dates et lieux des actions

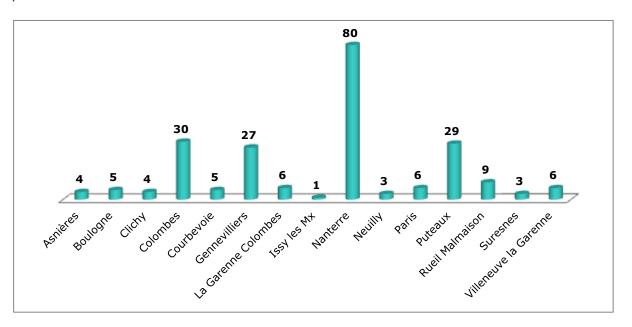
Les actions collectives se déroulent tout au long de l'année, même pendant les vacances scolaires. On peut constater une surcharge d'activité en mars et en novembre qui s'explique par l'animation de nombreuses initiatives autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.



Elles ont lieu dans tout le nord du 92.

Le nombre important d'actions à Nanterre s'explique par la présence du TGI (stage auteurs), de la Préfecture et du siège de notre association.

A Nanterre, Colombes et Gennevilliers, le CIDFF est financé pour la mise en place d'actions collectives au titre de la politique de la ville, ce qui explique le nombre d'actions collectives proposées aux habitants de ces quartiers et aux professionnel-les.





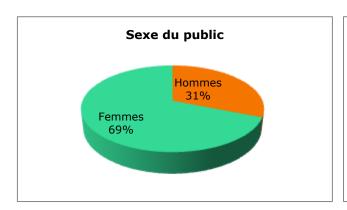


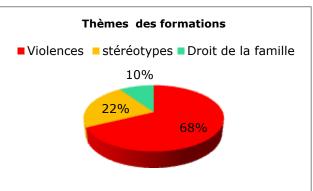
Le CIDFF 92 Nanterre organise des formations en direction des professionnel-les, afin de sensibiliser et d'informer sur la question des violences faites aux femmes et de favoriser ainsi une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, constitue à cet égard une date clé et correspond à une période à laquelle nous sommes particulièrement sollicitées pour intervenir sur ce thème.

En 2018, 31 formations ont été animées, permettant de former 814 personnes.

- 21 formations portaient sur les violences (conjugales, sexuelles, intrafamiliales, violences au travail ou cyber-violences)
- 7 sur les stéréotypes sexistes
- 3 sur le droit de la famille (autorité parentale, unions, séparations).





Le public reste majoritairement féminin, ce qui correspond au domaine d'intervention des professionnel-les, qui évoluent dans des milieux très féminisés, et à l'intérêt pour les thèmes abordés par le CIDFF; les formations n'étant pas obligatoires mais sur la base du volontariat.

Le nombre croissant de demandes de formations de la part de nos partenaires constitue un bon indicateur de performance. La qualité de nos interventions, aussi bien sur le fond que dans les méthodes d'animation, est reconnue et appréciée.

Exemples de formations

Prévention des violences sexuelles en accueils collectifs de mineurs

Le CIDFF co-anime une formation de 3 jours avec le planning familial sur le repérage et l'orientation des mineurs victimes de violences sexuelles auprès d'animateurs/trices et responsables d'accueil collectifs de mineurs.

• Violences conjugales

Le CIDFF propose plusieurs modules de formations sur les violences conjugales :

- violences conjugales, mieux repérer pour mieux orienter
- violences conjugales, conséquences sur les enfants
- violences conjugales, conséquences sur le logement
- violences conjugales, spécificités pour les femmes étrangères
- Autorité parentale : comprendre pour la loi pour adapter sa posture professionnelle

Le CIDFF forme les professionnel-les de la petite enfance (crèche, école maternelle et primaire) sur l'autorité parentale et son exercice. L'objectif est de différencier les actes usuels des actes importants d'autorité parentale, mieux connaître ses obligations légales, comprendre une décision de justice pour bien l'appliquer.

Stéréotypes sexistes

Le CIDFF forme les professionnel-les de l'enfance et de la jeunesse au stéréotypes, afin de lutter dès le plus jeunes âge contre les comportements sexistes, à l'origines des inégalités et des violences faites aux femmes.

• Colloques en entreprises

Le CIDFF est de plus en sollicité pour intervenir auprès des salarié-es de grandes entreprises pour animer des colloques sur les violences ou les droits des femmes. Ainsi, nous sommes intervenues auprès de Franprix, de BNP Paribas, de BROWN-FORMAN France ainsi qu'auprès des salarié-es de la DRIEE.



BNP Paribas



Clichy - Formation des élu-es



williers.

Genne- MAI-LAN-FR

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ATELIER D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS

ACCUEILLÍR LA PAROLE

tespungalies Agracialisms

SENSIBILISATION

Spriale Sanlaire



LEBEL OFFICERS DES PROFESSIONNELIZES des perspectives aux femmes qu'on accompagne, notam. ment par rapport au retour à l'emploi?

DIFFÉRENTS TYPES DE

VIOLENCES

Tous les 3 jours & une femme MEURT sous les

- CONJUGALES
- FAMILIALES
- AGRESSIONS SEXUELLES
- AU TRAVAIL
- PROSTITUTION

(avec circonstance ag ravante en cas cohabitation)

> un long processus
>
> #emprise qui impacte la victime sur tous les plans psychologiques physiques

LES VIOLENCES PEUVENT CONTINUER APRÈS LA SÉPARATION

LES ÉTAPES DE LA RECONSTRUCTION

Quel accompagnement dans la reconstruction

#estimede soi





(Sury)

- S'EXPRIMER, METTRE DES MOTS SUR SA SITUATION
- PRENDRE CONSCIENCE #neconnaissance #légitimité
- REFUSER UNE SITUATION INNACCEPTABLE #ACTION



AVANT DE PORTER ILEST BON DE RESPECTER CES ÉTAPES PLAINTE



LA SPIRALE DE LA VIOLENCE ALTERNE PÉRIODES DE WNES DE MIEL DE + EN + COURTES ET CRISES DE + EN + GRAVES ET IMPACTE LES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANTS #dicouragement

Que faire face à une femme qui demande une aide urgente face à une grande détresse puis revient los dessus bras dessous avec son agresseur?



22 NOV 2018



JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



PORTRAIT DE L'A GRESSEUR

«il n'y a pas de profil type»



UNE STRATÉGIE MISE EN PLACE ETAPE PAR ÉTAPE :

isolement 🔷

DÉVALORISA-TION



1. ÉCONOMIE PSYCHIQUE

Frapper ou harceler sa compagne coûte moins que se confronter à ses propres difficultés 2. INCAPACITÉ À CONSIDÉRER L'AUTRE

La compagne est considétée comme un objet et non un sujet; elle devient un défouloir SURVEILLER

FERREUR

Intimid ation

DÉRESPONSABILISATION inverser la culpabilité

3. ADDICTION

une relation de dépendance se met en place entre victime et agresseur FACTEURS AGRAVANTS ou DÉCLENCHANTS :

- · maternité
- · grossesse
- · éducation enfants

(CENESONT PAS DES CAUSES)

MANIPULATION DE L'ENTOURAGE

Assurer son impunité

POSTURE DU PROFESSIONNEL

- ACCEPTER SON IMPUISSANCE #humilité
- PRENDRE CONSCIENCE DE SON AGRESSIVITÉ POSSIBLE ENVERS LA VICTIME #viailance

Prenons conscience de ce que nous ressentons face aux victimes de violences

PESPECTER LA
TEMPORALITÉ DE
LA VICTIME #écoute
#patience

PEMANDER UN
RENFORCEMENT
en cas de doute
face à une possible
manipulation



3. SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES

Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les SAVS sont des services portés par les CIDFF. Ils ont pour objectif de proposer aux femmes **victimes de violences sexistes** un soutien pour sortir des violences et se reconstruire grâce à un accompagnement adapté.

Les violences au sein d'un couple, le harcèlement au travail, le harcèlement dans l'espace public, le viol, les agressions sexuelles, les mariages forcés, les mutilations sexuelles, la prostitution...**sont des violences sexistes.**

L'accompagnement est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir.

Dans les SAVS, l'accompagnement est caractérisé par la **pluridisciplinarité** des professionnel-les. Ainsi, le CIDFF de Nanterre propose à la fois des informations juridiques, une aide aux démarches administratives, un soutien psychologique; le tout en complémentarité avec les partenaires locaux.

Les professionnelles du SAVS :

- Accueillent et accompagnent gratuitement les femmes victimes de violences sexistes tout au long de leur parcours, quelle que soit la nature des violences subies
- **Participent** aux dispositifs nationaux de lutte contre les violences : commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, comité de pilotage du téléphone grave danger, analyse des OP...
- **Forment** les partenaires à la problématique des violences sexistes et aux spécificités liées à l'accueil et à l'accompagnement des victimes de violences
- Travaillent en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire
- Sensibilisent le grand public à la problématique des violences sexistes

Le travail en réseau

Le CIDFF de Nanterre travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires investis sur les violences: police, justice, ordre des avocats, préfecture, département, associations spécialisées.

Bien que ne faisant pas partie du dispositif « Femmes victimes de violences 92 », les CIDFF sont reconnus, depuis de longues années, comme experts en la matière. Ils travaillent de fait en étroite collaboration avec les 4 associations de ce dispositif, en particuliers avec l'AFED, avec qui nous partageons le local.



L'accompagnement juridique des victimes

En 2018, **2 063 entretiens** concernant directement des violences ont été dénombrés. Cela représente **23% des demandes globales, 30% des personnes informées.**

1 128 victimes ont été reçues pour la $1^{\rm ère}$ fois, 933 ont fait l'objet d'un accompagnement.

Profil des victimes de violences

80% des cas de violences concernent des femmes, soit **1 657 femmes** victimes de violences.

10% des demandes émanent de professionnel-le-s, ce qui correspond à 209 entretiens et démontre que les permanences du CIDFF sont bien identifiées par nos partenaires comme des lieux ressources pour les professionnel-les du territoire.

9% d'hommes ont également sollicité le CIDFF pour des questions liées aux violences. La majorité souhaite des informations pour une personne de leur entourage ou pour eux-mêmes. Un partie concerne également des auteurs de violences conjugales, qui souhaitent des informations, souvent mal orientés mais aussi souvent dans le but d'instrumentaliser le CIDFF ou de récupérer des informations sur la victime.

Les violences faites aux femmes concernent toutes les tranches d'âge. Cependant, les femmes entre 36 et 45 ans représentent plus de 38% du public reçu par le CIDFF 92 Nanterre pour des violences, les 26/35ans 30% et les 46/55 ans 15%. Les moins de 25 ans représentent 5%, comme les plus de 61 ans.

46% des victimes sont seules, 22% encore en couple et 32% en cours de séparation.

On sait que bien souvent les violences se poursuivent au-delà de la cohabitation. 81% de ces femmes ont au moins un enfant.

Parmi les personnes informées, 56% sont françaises et 44% étrangères. 99% d'entre elles vivent en France, dont 18% dans un quartier prioritaire.

50% des victimes de violences sont sans emploi. Celles qui occupent un emploi appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des employées (34%). 5% est cadre. 21% est demandeuse d'emploi, 7% au RSA, 4% à la retraite, et 18% bénéficiaires des prestations familiales.

Si 26% des victimes déclare n'avoir aucune qualification, 18% a le niveau BAC, 20% le niveau BAC +2 + 3 et 16% au dessus du bac +4.

57% des victimes de violences déclarent par ailleurs vivre dans la précarité. Ce chiffre était de 51% l'année dernière. Cette situation économique explique les difficultés rencontrées par ces femmes pour sortir des situations de violences dans lesquelles elles se trouvent (accès à l'information, au

logement, recherche d'emploi, charge des enfants...). 15% se déclarent en effet sans ressources. 18% sont femmes au foyer.

Concernant le logement, elles sont 27% à être hébergées, 16% par une connaissance et à peine 8% par l'intermédiaire d'une institution et 1% se déclare SDF. Ces chiffres montrent clairement que les solutions en centre d'hébergement sont insuffisantes et que c'est la solidarité qui fonctionne de manière importante. Cette année encore, nous avons en effet pu constater les difficultés, voir l'impossibilité certains jours, pour joindre le 115. L'Escale et Flora Tristan étant par ailleurs saturés, le manque de solutions d'hébergement en région parisienne reste un problème majeur pour les femmes victimes de violences.

Dans 65% des cas, les informations sont délivrées lors d'entretiens physiques, 32% par téléphone et 3% par mail. La nature de cette problématique nécessite de rencontrer la victime, de consulter les documents (plaintes, certificat médicaux, décisions du tribunal correctionnel, jugements JAF...). Les entretiens téléphoniques concernent principalement les professionnel-les qui ne se déplacent pas sur place mais sollicitent la permanence téléphonique. Nous constatons une augmentation des sollicitations par mail, notamment via notre site internet. Ainsi, les personnes qui nous contactent par téléphone ou par internet sont orientées vers les permanences juridiques du CIDFF pour un entretien physique.

52% des entretiens durent plus d'une demi-heure et 15% plus d'une heure. Dans plus de la moitié des cas, les personnes formulent au moins 7 demandes différentes. Cela démontre la complexité des entretiens et la multiplicité des problématiques évoquées s'agissant de situations de violences.

55% des personnes informées dans ce contexte le sont lors d'un premier contact avec le CIDFF, tandis que 45% d'entre elles font l'objet d'un suivi. Le nombre de suivis ne cesse d'augmenter d'année en année.

Les femmes sont orientées vers nos permanences par différents partenaires : le TGI (30%), la police (4%), les mairies (23%), les EDAS, les associations (14%), une connaissance (11%)... Les personnes ont également eu les coordonnées du CIDFF 92 Nanterre par le biais d'internet (4%). Le 3919 oriente très peu de personnes vers le CIDFF, ce qui est étonnant au regard de notre absence au sein du comité de pilotage de ce dispositif national. On peut supposer que les victimes vivant dans les Hauts de Seine ont moins le réflexe d'appeler le 3919, un numéro local de FVV 92 étant à leur disposition.

En fonction des problématiques, de l'urgence des situations et de la capacité à agir des victimes, le CIDFF propose des orientations vers les structures spécialisées :

- 17% sont invitées à se rendre au commissariat pour déposer une plainte ou un complément de plainte
- 34% sont orientées vers un professionnel du droit, en général il s'agit d'un avocat de la liste que le Barreau des Hauts de Seine a réalisée
- 28% vers le tribunal (civil ou pénal)
- 5% vers un-e professionnel-le de l'action sociale (EDAS, CAF, associations...)

Lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une psychologue est proposée, soit en interne vers notre service de soutien psychologique, soit vers les professionnelles de l'AFED ou de l'Escale, en fonction du lieu d'habitation de la victime et de la demande spécifique.

Depuis plusieurs années, les salariées du CIDFF constatent une plus grande difficulté à passer le relais. Les services spécialisés sont saturés, les réponses pas toujours adaptées.

Types de violences :

13 393 demandes ont été traitées en 2018.

1 552 demandes concernaient des violences au sein du couple (12% des violences). 40 demandes relevaient des violences au travail.

Les violences physiques représentent 8%, les violences psychologiques 11%, les violences économiques 2% et les violences sexuelles 3%. De plus en plus de victimes évoquent également des cyber-violences.

Les juristes ont traité 190 demandes relatives à des viols, 86 à des agressions sexuelles, ce qui est largement plus que l'année dernière.

Nous avons répondu à 228 demandes relatives à des violences économiques et 41 privations de papiers, 6 mariages forcés et 5 mutilations génitales féminines.

Dans certains cas, la juriste a renseigné la victime sur les démarches en matière de santé (difficultés psychologiques, addiction, IVG...).

2% des demandes concernent des demandes d'hébergement. Dans 5% des cas, des enfants étaient exposés aux violences.

222 demandes concernaient des femmes victimes de violences en situation irrégulière.

Les juristes informent également les victimes sur la plainte (663 cas), l'aide juridictionnelle, les procédures civiles (OP, divorce, DVH, autorité parentale...) et pénale (plainte, procédure correctionnelle, stage auteurs...).

La consultation psychologique



Fonctionnement de la permanence

La permanence de soutien et d'écoute psychologique a entamé en 2018 sa deuxième année d'existence. S'inscrivant dans le cadre d'un besoin identifié par l'association, le nombre de demandes croissant est venu confirmer la nécessité d'un tel dispositif.

En 2018, la psychologue a réalisé 128 entretiens malgré une absence pour congé maternité d'environ 5 mois. En 2017, 121 entretiens avaient été effectués sur l'ensemble de l'année.

La consultation psychologique se déroule au siège de l'association du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, à l'exception du mercredi après-midi.

Les personnes suivies sont en majeur partie orientées vers la psychologue par les juristes du CIDFF mais également par les partenaires extérieurs (CMP, etc..); ce qui témoigne d'une évolution dans la connaissance de cette permanence en dehors du CIDFF.

Les entretiens durent en moyenne entre 45 minutes et une heure. La plupart des personnes reçues revient régulièrement (entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois). Parfois, la demande est très ponctuelle et le suivi s'effectue sur une courte période.

La majorité des entretiens concerne les femmes victimes de violences (conjugale, physique, verbale, sexuelle, etc..). Il s'agit dès lors d'offrir à ces femmes un espace de soutien et d'élaboration pour qu'elles puissent déposer enfin un peu de leur souffrance. Souvent, plusieurs entretiens sont nécessaires pour qu'émergent une ou plusieurs demandes. Parfois, c'est le suivi entier qui se trouve dévolu à ce qu'elles puissent faire de nouveau entendre leur voix et émettre un désir rendu muet par les violences.

La consultation psychologique a pour fonction de **soutenir et d'étayer les femmes concernées sur le chemin de la sortie des violences**. Cet espace permet parfois de revenir sur des parcours émaillés de violences aux formes les plus diverses et de trouver du sens pour parvenir à ce qu'une subjectivité trop longtemps passée sous silence puisse s'exprimer à nouveau.

Ce travail est solidaire de la temporalité psychique qui ne saurait se confondre avec un calcul quantifiable du temps. C'est la raison pour laquelle les suivis ont tous des rythmes et des durées différents.

Profil des personnes reçues

En 2018, la psychologue a majoritairement reçu des femmes dans sa permanence, à l'exception d'un homme.

47% des personnes reçues ont entre 36 et 45 ans. Les moins de 20 ans sont 6%, les personnes entre 21 et 25 ans sont 7%, entre 26 et 35 ans: 14%, entre 36 et 45 ans: 47%, entre 46 et 55 ans: 23%, entre 56 et 60 ans: 2% et les plus de 61 ans: 2%.

Dans 51% des entretiens réalisés, les personnes sont en cours de séparation, 38% d'entre elles sont seules et 10% en couple. Ces statistiques peuvent être partiellement expliquées par le fait que la séparation peut-être un élément déclencheur dans la décision de consulter un psychologue.

Dans 73% des entretiens réalisés, les personnes ont des enfants.

61% des personnes reçues ont un emploi. Elles sont 50% à être employées. Dans 35% des entretiens réalisés, les personnes sont sans emploi (demandeuse d'emploi, personne au foyer, étudiant ou retraité).

68% des personnes reçues sont de nationalité française, 2% d'une nationalité européenne et 28% sont d'autres nationalités.

Parmi les personnes accompagnées, 35% sont sans emploi et 61% travaillent. 50% des personnes sont salariées. 16% d'entre elles sont sans ressource.

Parmi les personnes reçues, 51% ont un niveau d'étude Bac +4 / Bac + 5. 22% ont un niveau Bac + 2 / Bac + 3, 11% ont un niveau bac, 10% sont sans qualification.

42% des personnes ayant fréquenté la permanence de soutien psychologique sont dans une situation de précarité. 74% ont un logement autonome mais 25% sont hébergées.

21% des personnes reçues ont été orientées vers des professionnels de la santé (hôpitaux, médecin généraliste, psychiatre, CMP, CMPP, etc.), 2% vers des associations et 2% vers la police ou la gendarmerie.

14% des consultations concernaient des personnes vivant dans les Yvelines, 7% des habitants du Val-de-Marne, la grande majorité des personnes reçues venaient des communes du Nord des Hauts-de-Seine notamment Nanterre, Courbevoie et Puteaux. 25% des patientes habitent un quartier prioritaire.

Motifs de consultations

En 2018, 88% des consultations étaient en lien avec les violences.

• Violences conjugales

Un grand nombre des entretiens concernent les violences conjugales. Que les personnes suivies soient toujours en couple ou non, les moments de grandes tensions autour des crises de violences ou des reviviscences traumatiques permettent de faire émerger la nécessité d'un suivi psychologique. Souvent, ce sont des suivis en pointillés faisant écho aux aléas des impacts de la violence sur le psychisme.

Parentalité

Le soutien à la parentalité fait partie des grandes thématiques abordées lors des consultations psychologiques. La question des violences est là aussi prégnante. Souvent, il s'agit d'envisager l'impact des violences sur les enfants témoins-victimes. A plusieurs reprises, la psychologue a été confrontée à des cas de violences d'enfants sur leurs mères, les enfants ayant été exposés à des violences conjugales.

• Anxiété, dépression

Souvent, les personnes rencontrées dans les cas de violences conjugales sont victimes de dépression. La consultation psychologique leur permet d'obtenir un soutien ainsi qu'un lieu d'élaboration de leurs ressentis. Fréquemment, la psychologue les oriente vers un professionnel de santé (psychiatre, médecin généraliste, etc.) afin qu'un suivi conjoint rendu nécessaire par leur état soit mis en place.

Les affects d'angoisse et d'anxiété sont également présents. Il s'agit dès lors d'accueillir ces manifestations et d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent mettre des mots sur l'expression de leurs symptômes.

Plus rarement, les entretiens réalisés s'effectuent auprès de femmes souffrant de choc post-traumatiques en lien ou non avec les violences conjugales.

Violences sexuelles

Sur 128 entretiens réalisés, 31 concernaient les violences sexuelles qu'il s'agisse de viols ou d'agressions sexuelles. En 2017, seuls 12 entretiens avaient pour objet cette thématique. On perçoit donc ici une nette augmentation de la demande autour des violences sexuelles.

Partenariat

En 2019, le CIDFF de Nanterre souhaite développer son **partenariat avec l'entreprise BNP Paribas Cardif** par la mise en place de groupes de paroles à destination des femmes victimes de violences au sein même de l'entreprise.



La prise en charge des auteurs de violences conjugales

En 2018, 3 stages de responsabilisation ont été programmés : Juin, Septembre et Décembre. Un stage en février était initialement prévu mais le nombre de participants n'était pas suffisant pour mettre en place la mesure. Les personnes inscrites en février ont donc été rajoutées au stage de juin.

En moyenne, pour chaque session, le CIDFF recevait 6 mis en causes (MEC) et 6 victimes, mais nous avons augmenté à 10 MEC, au vu du nombre de refus et de réorientations.

Ainsi, en 2018, **28 mis en cause** ont été reçus en ESR et autant de victimes ont été reçues à l'association.

Au total, en 2018, **19 auteurs** ont suivi un stage de responsabilisation. Stage de juin : 8 MEC, Stage de septembre : 5 MEC, Stage de décembre : 6 MEC

Cadre

Les stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales s'inscrivent dans le cadre d'alternatives aux poursuites (composition pénale). Les auteurs sont d'abord convoqué par le/la Délégué-e du Procureur pour un rappel à loi et la notification de la composition pénale. Les MEC sont ensuite recus par le CIDFF pour une Enquête Sociale Rapide (ESR).

Si le MEC n'accepte pas la composition pénale ou si, après avoir donné son accord, il n'exécute pas intégralement la mesure, le procureur de la République peut décider de poursuites devant le tribunal correctionnel.

La mesure, une fois exécutée par l'auteur, est inscrite au bulletin n°1 du casier judiciaire.

Le stage se déroule au TGI, sur 8 séances de 1h30, de 19h à 20h30, deux fois par semaine. Chaque séance est obligatoire.

Objectifs

Ces stages ont pour objectif de prévenir la réitération des violences conjugales, en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Il vise à rappeler aux auteurs le cadre légal et les conséquences légales de leurs actes. Il s'agit de faire émerger une prise de conscience de la violence et de ses impacts sur les victimes. Les stages ont également comme objectif de permettre la mise en place de comportements alternatifs à la violence, et de favoriser une prise en charge thérapeutique.

Les cessions sont élaborées et animés par un trinôme de professionnelles qualifiées, une psychologue, une juriste et la directrice du CIDFF de Nanterre. Il semble important de rappeler que ce stage n'a pas de vocation thérapeutique. Il reste limité à la responsabilisation et la sensibilisation aux conséquences concrètes des violences conjugales, dans le cadre d'un rappel à loi.

Parallèlement, les victimes sont accompagnées dans leurs démarches par le CIDFF et orientées vers les services spécialisés lorsque cela est nécessaire.

Le déroulé du stage

Le CIDFF de Nanterre utilise plusieurs outils qui concourent au processus de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales.

La projection de supports vidéo tels que le film « Fred & Marie » permet d'œuvrer à l'identification des violences conjugales. Le personnage de Fred constitue un support de projection favorisant les dynamiques d'identification ainsi que la prise de conscience des diverses formes de violences psychologiques.

Les intervenantes utilisent également le photo-langage dans le but de déconstruire les représentations sexistes qui parfois participent à la banalisation de la violence.

Cette activité permet également de mettre en lumière les figures conscientes et inconscientes auxquelles est rattachée l'image du féminin chez chaque participant.

Par le partage de leurs expériences, les auteurs sont accompagnés vers l'élaboration de leurs émotions ainsi que le repérage des situations pouvant mener au passage à l'acte violent.

Des stratégies visant à prévenir le risque de récidive sont élaborées ensemble, tout en prenant en considération le vécu singulier de chaque situation.

Un rappel des textes légaux vise également à rappeler l'interdit, les risques encourus en cas de réitération, et les peines associées à chaque infraction.

Profils des auteurs

Cette année, sur les 19 auteurs qui ont suivis la mesure, 9 étaient encore en couple au moment su stage, presque tous avaient des enfants. Les auteurs ont entre 23 et 61 ans.

Si la majorité est en emploi (fonctionnaire, chef d'entreprise, agent d'entretien, technicien, employé, ouvrier, chauffeur, cadres supérieurs) 30% est en recherche d'emploi. La perte de l'emploi semble être un facteur déterminant dans l'apparition des violences ou dans le passage de violences habituellement psychologiques à des violences physiques. La construction de la virilité est ainsi mise à mal, par la perte d'un pouvoir économique et symbolique, mal vécu pour certains hommes qui vont se « venger » sur leur compagne.

Il est intéressant de rappeler que les violences conjugales s'inscrivent dans des rapports de domination. Elles sont le produit d'une société patriarcale qui éduque les petits garçons dans la violence, le mythe de la virilité et de la domination masculine. Le stage vise donc à déconstruire les stéréotypes sexistes et à mettre en lumière les liens entre ces représentations genrées et les violences faites aux femmes.

En effet, les violences s'inscrivent dans le cadre d'une société qui laisse peu de place à la pensée, privilégiant l'acte au retour critique et réflexif. Ce qui est d'autant plus marqué chez ceux élevés dans un contexte où la masculinité se manifeste dans l'acte plus que dans la pensée et l'émotion. Peu de place donc pour remettre en question les évidences sur les genres et les stéréotypes.

Pratiquement tous les auteurs ont grandi dans un contexte de violences.

Les délais entre les plaintes, les convocations devant le délégué du procureur et le début du stage sont désormais de plus d'un an. Cela rend plus difficile l'adhésion des auteurs à la mesure, la reconnaissance de leur responsabilité étant atténuée avec le temps. La mesure perd ainsi de son efficacité car avec le temps les mécanismes de défense se solidifient. Il devient donc ainsi plus difficile de mettre au travail leurs représentations.

De même, les victimes sont de moins en moins joignables (changement de coordonnées téléphoniques). Par ailleurs, certaines refusent de nous rencontrer. Il semblerait que les délais entre les faits et les ESR engendrent une difficulté pour ces victimes de répondre à notre enquête. Il est regrettable que ces dernières ne puissent pas bénéficier d'un accompagnement adapté par notre structure.

On peut tout de même noter que comme les années précédentes, certains auteurs formulent une demande de prise en charge sur du long terme, l'espace de parole ainsi initié semble créer une demande thérapeutique chez certains.



L'association cherche à étendre son action auprès des auteurs de violences conjugales. Pour cela, elle compte sur son partenariat récent avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine afin de mettre en place des stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales en post-sentenciel, que cela ait lieu en milieu ouvert ou en milieu fermé.



L'analyse des ordonnances de protection 2017

Depuis plusieurs années, le CIDFF de Nanterre réalise une analyse des décisions en matière d'ordonnance de protection dans les Hauts de Seine.

Les rapports de domination et les relations d'emprise qui caractérisent les violences conjugales se manifestent particulièrement dans une configuration homme-auteur et femme-victime. C'est la raison pour laquelle la mesure d'ordonnance de protection (OP) est introduite par la loi du 9 juillet 2010 dans le cadre particulier de la lutte contre les violences faites aux femmes, puis réformée par la loi du 4 août 2014 dans un cadre plus général de la promotion de l'égalité entre les sexes et de protection des victimes.

Après une période de stabilité depuis le début de l'application de la procédure en 2011, le nombre de demandes d'ordonnance de protection avait drastiquement chuté en 2016. En 2017, ce chiffre est revenu à un niveau comparable aux années précédentes puisque **57 demandes d'ordonnance de protection ont été examinées par le JAF.**

Le taux d'acceptation des demandes a atteint son taux le plus élevé en 2017 soit 70% avec 57 décisions, dont **41 ordonnances de protection** et 16 décisions de rejet de la demande.

Les demandes sont presque exclusivement formulées par des femmes, et toutes au sein de couples hétérosexuels. En 2017, deux hommes ont formulé une demande d'ordonnance de protection à l'encontre de leur conjointe, une des deux demandes ayant été acceptée.

Le délai envisagé lors des débats parlementaires sur la loi du 9 juillet 2010 était compris entre 24 et 48 heures. Ce délai n'a cependant pas été inscrit dans la loi car son non-respect par le juge aurait été susceptible d'entraîner l'illégalité de l'ordonnance, allant ainsi à l'encontre de l'objectif recherché. L'article 515-11 du code civil, dans sa rédaction issue de la loi du 4 août 2014, dispose que l'ordonnance de protection est délivrée «dans les meilleurs délais ».

Dans la pratique, les délais sont bien plus longs. **En 2017, le délai de réponse est de 51 jours en moyenne**, soit nettement plus élevé que les années précédentes, confirmant une tendance à l'augmentation des délais. A titre de comparaison, le délai moyen au TGI de Bobigny pour l'année 2016 était de 36 jours.

Dans 40% des cas, il s'agit de violences physiques, dans 50% des cas, de violences physiques et psychologiques et dans 7% des cas de violences physiques, psychologiques et sexuelles. Les seules violences psychologiques, semblent être mieux prises en compte que les années précédentes puisque les 3 demanderesses qui les invoquent ont obtenu une ordonnance.

L'apport du dispositif de l'ordonnance de protection est l'allègement de la charge de la preuve des violences pour la victime, puisque, selon l'article 515-11 du code civil, l'ordonnance est délivrée «s'il existe des raisons sérieuses de considérer comme vraisemblables la commission de faits allégués et le danger auquel la victime ou un ou plusieurs enfants sont exposés".

En pratique, les plaintes et certificats médicaux constituent des éléments probatoires déterminants.

Dans 97% des OP prononcées une ou plusieurs plaintes sont apportées. Toutes les demandes reçues produisent plusieurs éléments de preuve, et 73% produisent au moins plaintes et certificats médicaux, contre 29% en 2016.

Si le partenariat entre les différents signataires du protocole facilite la mise en œuvre de l'ordonnance de protection dans les Hauts-de-Seine, des améliorations restent à apporter.

Le travail en réseau des associations spécialisées avec les institutions, notamment judiciaires (parquet, magistrats), est essentiel.

La complémentarité des champs d'intervention de chacune des structures rend possible un accompagnement global efficace et pertinent.

Les femmes victimes de violences peuvent ainsi bénéficier d'une information juridique adaptée, leur permettant de prendre une décision éclairée.

Un suivi psychologique gratuit favorise la sortie des violences.

Dans certaines situations, la nécessité de trouver rapidement un hébergement est vitale.

De plus, la présence de personnel(les) formé(es) dans les commissariats peut simplifier le dépôt de plainte.

Le traitement prioritaire des dossiers d'aide juridictionnelle par le BAJ permet la désignation d'un avocat dans des délais brefs.

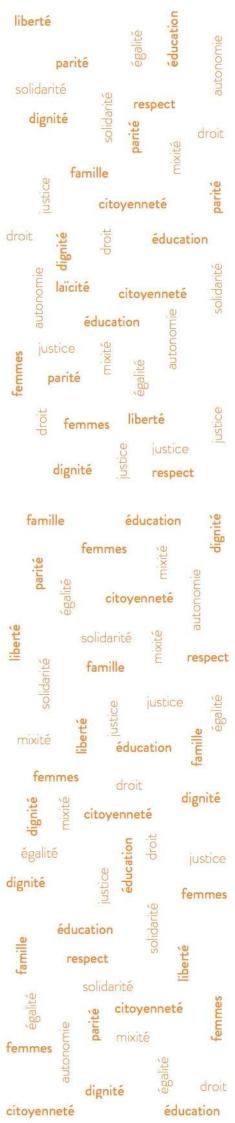
Les victimes bénéficient de conseils adaptés du fait de la mobilisation du Barreau des Hauts-de-Seine, notamment par l'établissement d'une liste d'avocats volontaires et sensibilisés.

La communication permanente avec le Parquet et le Pôle famille du TGI de Nanterre permet de suivre les procédures, tant sur le plan civil que pénal.

Tous les acteurs interviennent donc dans des domaines complémentaires, permettant une véritable prise en charge des femmes victimes de violences dans le département. Cependant, le faible nombre de saisines, les délais entre la demande et l'obtention de l'ordonnance de protection et l'ampleur des preuves exigées interrogent sur l'efficacité du recours à l'OP.

De plus, si l'interdiction de contact est un moyen efficace de protéger les demanderesses, la présence d'enfants et les mesures prises les concernant rendront difficile voire impossible cette absence de contact dans les faits.

Il est indispensable de mobiliser des moyens suffisants, pour tous les acteurs du territoire, pour une véritable protection des femmes victimes de violences.



DPROJETS

1. Lutte contre le sexisme

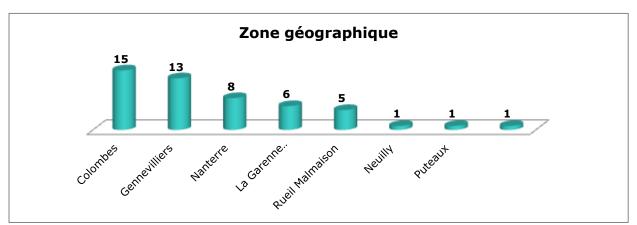
En 2018, le CIDFF a animé **50 actions** sur les stéréotypes de genre, permettant de sensibiliser plus de **980 personnes**.

Objectifs:

- Prévenir les comportements et violences sexistes
- Déconstruire les stéréotypes véhiculés sur les rôles traditionnels qui enferment les filles et les garçons
- Susciter auprès des jeunes, des parents ou des professionnel-les une réflexion sur les représentations sexuées de leur environnement familial, social, scolaire et sur la place de chacun dans la société
- Provoquer une prise de conscience et permettre une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.
- Favoriser l'ouverture des choix professionnels.

Lieux d'intervention:

Les actions se déroulent dans les établissements scolaires et associations de la Boucle Nord du département, principalement à Colombes, Gennevilliers et Nanterre, dans des guartiers prioritaires.



Déroulement de l'action :

Ce projet propose une réflexion générale sur les stéréotypes et les inégalités femmes/hommes, à une diversité d'acteurs (les jeunes, leurs parents, leurs professeurs ou animateurs/trices). Ces temps d'échanges visent à déconstruire les préjugés et ainsi faire évoluer les mentalités autant qu'à fournir des informations juridiques et sociales indispensables. La question des violences, du droit à disposer de son corps, des réputations, du cyber harcèlement est systématiquement abordée.

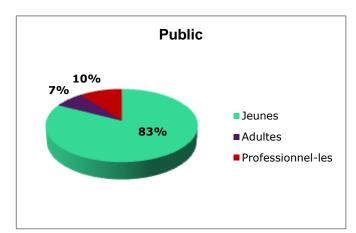
Les outils et le niveau de langage sont adaptés à chaque tranche d'âge et de maturité, les informations de qualité et les échanges sont appréciés. Il n'est pas rare que les élèves nous demandent quand aura lieu la prochaine session.

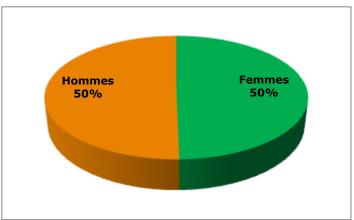
	Date			Adultes		jeunes		Pro		Total	
N°		Ville	Structure Thématique		F	н	F	Н	F	Н	
1	22/01/2018	Colombes	Lyçée Garamont	Egalité			6	10	2		18
2	23/01/2018	Colombes	Lyçée Garamont	Egalité			6	14	1		21
3	23/01/2018	Nanterre	CIDFF	Projet Lyçéen: violences sexuelles sur mineurs			3				3
4	24/01/2018	Colombes	Lyçée Garamont	Egalité			11	11	1		23
5	25/01/2018	Colombes	Lyçée Garamont	Egalité				18		2	20
6	24/01/2018	Nanterre	CIDFF	Projet scolaire			3		2		5
7	24/01/2018	Nanterre	CIDFF	Projet scolaire			3				3
8	26/01/2018	Colombes	Lyçée Garamont	Tous Egaux			10	7	1		18
9	20/02/2018	Nanterre	CIDFF	Harcèlement transport			3				3
10	05/03/2018	Neuilly	Lycée Kandinsky	Tous Egaux			18		2		20
11	07/03/2018	Colombes	CSC - Petit Colombes	Education non sexiste	20	5	12	12	3		52
12	08/03/2018	Colombes	CSC - Europe	Education non sexiste	22				2		24
13	19/03/2018	Rueil malmaison	Collège La Malmaison	Tous Egaux			7	14	2	2	25
14	20/03/2018	Rueil malmaison	Collège La Malmaison	Tous Egaux			8	17			25
15	20/03/2018	Rueil malmaison	Collège La Malmaison	Tous Egaux			10	11	1	1	23
16	21/03/2018	Rueil malmaison	Collège La Malmaison	Tous Egaux			10	9	3		22
17	21/03/2018	Rueil malmaison	Collège La Malmaison	Tous Egaux			9	14	1	1	25
18	03/04/2018	Colombes	Lyçée Anatole France	Tous Egaux			7	10	1	1	19
19	03/04/2018	Colombes	Lyçée Anatole France	Tous Egaux			7	8	1	1	17
20	03/04/2018	Colombes	Lyçée Anatole France	Tous Egaux			7	10	0	2	19
21	09/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			11	10	2		23
22	10/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			9	11		1	21
23	10/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			9	8		2	19
24	11/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			11	7		1	19
25	12/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			12	12		2	26
26	13/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			10	4		2	16
27	13/04/2018	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Cyber violence			13	6		1	20
28	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux			8	12		2	22
29	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux			7	10	1	1	19
30	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux			0	20		1	21
31	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux			9	8	1		18
32	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux			1	15	1		17
33	04/05/2018	La Garenne. C	Lycée La Tournelle	Tous Egaux				21		1	22
34	15/05/2018	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous Egaux			8	10		2	20
35	15/05/2018	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous Egaux			6	9	1	1	17
36	16/05/2018	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous Egaux			7	11	1	1	20
37	18/05/2018	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous Egaux			9	12		1	22
38	23/05/2018	Colombes	Lyçée Anatole France	Tous Egaux			9	3	2	2	16
39	24/05/2018	Puteaux	Collège J.B. Clément	Tous Egaux			3	3	1		7
40	17/04/2018	Colombes	CSC Fossés Jean	Tous Egaux			11	1	1	1	14
41	19/07/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe			2	1			3
42	31/07/2018	Colombes	Club les 4 Chemins	Tous égaux			2	4	1	1	8
43	02/08/2018	Colombes	CSC Fossés Jean	Tous égaux			3	10	1	1	15
44	18/10/2018	Issy les Moulineaux	BIJ	Les métiers n'ont pas de sexe					12	4	16
45	10/12/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	2	4			2		8
46	20/12/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	17		3	3			23
47	25/01/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe			5	6	1	1	13
48	26/07/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe			4	1	1		6
49	29/10/2018	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe			4	10	2		16
50	20/11/2018	Colombes	cinéma HELIOS	Violences Mariage forcé			50	50	6	2	108
	61 9 366 443 60 41								980		

Public:

Le public est constitué principalement de jeunes (83%), autant de filles que de garçons.

809 jeunes, 70 adultes et 101 professionnel-les ont bénéficié de ce projet.





BILAN GENERAL:

Il s'agit d'un projet qui fonctionne très bien, aussi bien auprès des jeunes que des professionnel-les. Les demandes d'interventions sont en augmentation constante chaque année, au point que le CIDFF est obligé de refuser certaines sollicitations par manque de budget.

Les fiches d'évaluation font apparaître une satisfaction globale des élèves. Ils sont curieux, intéressées, posent beaucoup de questions, toujours en rapport avec le sujet. Le thème du harcèlement revient fréquemment, beaucoup d'entres eux semblant directement touchés par ce sujet.

La question du racisme et des violences est également une thématique fortement demandée par les jeunes.

Le CIDFF constate également une profonde méconnaissance du fonctionnement du corps humain, en particuliers des changements liés à la puberté. Les problématiques liées à la sexualité, à la contraception et aux conduites à risque restent prégnantes. Les jeunes sont très ignorants, malgré un accès à internet démocratisé.



2. Promotion de la citoyenneté

Jeunes et citoyens

Depuis de nombreuses années, le CIDFF propose un projet « jeune et citoyen » afin de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité.

Il s'agit de construire collectivement et individuellement une identité citoyenne comprenant aussi bien des droits que des devoirs. L'image négative que les jeunes, notamment de quartiers prioritaires, se font souvent de la justice (répressive, à géométrie variable, kafkaïenne) résulte d'une ignorance du lien entre justice et citoyenneté. Le projet vise ainsi à présenter aux jeunes le volet répressif mais surtout protecteur de la justice des mineurs.

La mise en exergue de ces notions, avec celle d'égalité, révèle l'importance pour eux de se saisir du droit. Par la découverte de la justice, ces "citoyens en herbe", une fois conscients de leur rôle, se trouvent dans une démarche active et responsable. Ce projet favorise donc la réussite éducative et la formation aux valeurs de la République, un des objectifs de la politique de la ville.

Après avoir réfléchit ensemble au fonctionnement de la justice, à l'utilité des lois, aux rôles de chacun des acteurs du droit, le groupe est accompagné au TGI de Nanterre pour assister à une audience correctionnelle (en général se sont les comparutions immédiates). Cette visite permet de mieux comprendre comment fonctionne la justice, le rôle des professionnels, le rapport du justiciable à la justice.

Objectifs

- Susciter une réflexion chez les jeunes sur leur place dans la société
- Développer leur connaissance de l'ensemble des droits et obligations des citovens.
- Informer les jeunes sur leur relation à la Justice en leur qualité de citoyens.
- Impliquer les jeunes dans une démarche active les sensibilisant à la notion de respect des différences (lutte contre les discriminations).



Intégration citoyenne des femmes migrantes

Les CIDFF du 92 ont poursuivi l'action engagée depuis 2011 portant sur l'intégration sociale et citoyenne des femmes issues des immigrations.

Comme les années précédentes, des femmes inscrites aux ateliers sociolinguistiques (ASL) ou participant aux activités des centres sociaux ont pu bénéficier d'ateliers leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française.

Objectifs:

Les ateliers ont pour objectif d'apporter aux femmes issues de l'immigration des éléments leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française et d'identifier les lois fondamentales qui régissent la vie familiale, sociale et les relations de travail y compris les informations sur les droits des femmes en France.

Au total 13 ateliers ont été mis en place sur le département et animés conjointement par les juristes des 3 CIDFF.

Asnières	CSC Louise Michel
Bagneux	Centre social Jacques Prévert
Boulogne Billancourt	Centre social du Pont de Sèvres
Chatenay Malabry	La Passerelle
Clamart	Centre social Pavé Blanc, Maison des Associations
Fontenay aux Roses	Maison de quartier Paradis
Malakoff	CSC Pierre Valette
Rueil Malmaison	CSC des Mazurières

Au total 143 femmes ont été informées. Elles ont participé à un atelier, selon les besoins repérés par les formateurs, parmi les thèmes suivants : Citoyenneté / Valeurs de la République, Egalité Femmes / Hommes, Accès aux droits.

Depuis 2011, près de 2 000 personnes ont bénéficié d'une information sur les droits et devoirs en France et plus de **200 ateliers** ont été organisés sur l'ensemble du département des Hauts de Seine.

On note également des écarts très importants concernant le nombre de femmes assistant aux ateliers avec des groupes de 20, voire 22 personnes par atelier et des groupes avec 4 ou 5 participants.

La réussite d'un tel projet repose sur :

- Une étroite collaboration avec les structures locales qui connaissent bien l'activité et les missions des CIDFF ;
- Un partenariat avec les formateurs qui sont au plus près du public et qui peuvent identifier leurs besoins et les difficultés qu'il rencontre ;
- Des groupes constitués dans les cours ASL ou cours de français pour permettre une mobilisation du public.

Femmes Citoyennes et Actives

Dans les quartiers prioritaires, les femmes sont souvent éloignées de l'information, méconnaissent les lieux et personnes ressources, ce qui amplifie leur isolement et freine leur insertion. En effet, ces femmes ne savent pas où trouver les réponses ou les solutions à leurs problèmes spécifiques et multiples.

Les femmes doivent surmonter de nombreux obstacles :

- Difficultés de langue qui nuisent à la communication
- Ignorance de leurs droits tant sur le plan juridique que social
- Isolement, peu de liens sociaux ou familiaux
- Ressources faibles et exiguïté des logements
- Absence totale ou partielle de suivi médical
- Violences conjugales

Objectifs:

Le CIDFF des Hauts-de-Seine -Nanterre se propose d'aider les femmes à :

- Prendre conscience du lien entre isolement et difficultés d'insertion sociale ;
- Apporter les premiers éléments d'information pour répondre à leurs besoins et leur permettre d'identifier les lieux et personnes ressources de leur environnement local.

Il s'agit donc de favoriser l'insertion et l'autonomie des femmes, migrantes ou issues des immigrations, isolées, souvent précaires par l'animation d'actions collectives.

Descriptif de l'action :

Pour atteindre ces objectifs, le CIDFF propose 4 ½ journées thématiques:

- violences subies par les femmes
- o citoyenneté et accès aux droits
- santé, prévention
- o voies d'accès vers l'insertion.

Publics ciblés

- les mères des jeunes fragilisés, accompagnés dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative
- les femmes des quartiers en difficultés, et tout particulièrement les femmes isolées socialement ou en grande précarité, n'ayant pas ou peu accès à l'information
- les femmes inscrites dans les ASL

Le projet FCA est proposé dans le cadre du Printemps de l'égalité, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

Atelier 1 : Union, séparation, femmes étrangères vous avez des droits : 7 mars

Nombre de participant-es: 11 habitants-tes (7 femmes et 4 professionnelles)

La juriste du CIDFF a pris le temps de bien expliquer les différentes formes d'unions, les droits et obligations associés, les juridictions compétentes (France, ambassades et consulats des pays de naissance). Elle a ensuite expliqué les modalités de rupture en fonction des différentes situations. La question du droit au séjour, des conséquences sur les enfants et sur le logement ont également pu être abordées, ainsi qu'un focus sur les violences conjugales.

• Atelier 2 : Citoyenneté et valeurs de la République : 16 mars

Nombre de participants : 11 habitants-tes (8 femmes et 1 homme et 2 professionnel-les)

Cette action vise à expliquer à un public migrant ou primo-arrivant les le fonctionnement des institutions en France. Il s'agit de définir les valeurs de la République (liberté, égalité et fraternité) et les symboles.



• Atelier 3 : Autonomie des femmes, l'insertion professionnelle : 26 mars

Nombre de participants : 4 habitantes, 4 professionnels

Le CIDFF a proposé la diffusion du film de Batik, sur des portraits de femmes de méditerranée travaillant dans des domaines traditionnellement « masculin ».

Atelier 4 : Engagement citoyen des femmes : 6 avril



Nombre de participants : 14 habitants-tes (10 femmes et 4 professionnelles)

Le CIDFF a diffusé le reportage « Le parcours des combattantes » diffusé sur France 5. Des femmes qui ont grandi en Seine-Saint-Denis, racontent comment la cité a forgé leur caractère. Déterminées, ces femmes parlent de leur combat pour accéder à la vie qu'elles mènent aujourd'hui, défiant les préjugés sur les quartiers. La question de la féminité, de la sexualité, de l'exclusion et des discriminations ont ainsi pu être abordées.

Les 4 demi-journées ont permis de sensibiliser un certain nombre d'habitant-es du quartier. La présence de la formatrice ASL a permis de mieux cibler les besoins, les questions des habitants. Sa participation aux ateliers a pu permettre que certains thèmes soient repris dans les cours d'ASL ensuite. De plus, grâce à FCA, de nombreuses personnes ont pu prendre rdv avec la juriste en charge de la permanence à V. Méot. Si le projet a permis de sensibiliser sur différents thèmes les adhérents du centre social, il a également favorisé l'accès au droit et la résolution de situations individuelles.

3. ATELIERS GIPA "être parents après la séparation"

Dans le cadre de la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et ses partenaires comme la FNCIDFF ont souhaité mettre en place des séances d'information afin de développer une approche globale des situations de séparations.

L'objectif est d'aider les parents à mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation ainsi que les différents impacts de cette séparation, notamment sur leurs enfants pour prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale grâce à une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.

Chaque séance d'information collective "Parents après la séparation" est co-animée par un trio, agent de la Caisse d'Allocations Familiales, médiatrice familiale et juriste du CIDFF.

Chaque séance dure 2h. Elle se déroule en 3 temps afin de permettre d'évoquer d'abord les impacts psycho-sociaux de la séparation au niveau des adultes et des enfants. Puis les aspects juridiques de la séparation (coparentalité, intérêt de l'enfant, résidence, contribution à l'entretien et à l'éducation et différents types de séparation). Enfin la communication entre parents et parents/enfants grâce à la médiation familiale notamment.

Ce projet permet également de faire connaître les intervenants locaux et peut donner lieu à des rendez-vous individuels à l'issue des séances.

En 2018, 6 ateliers ont été co-animées par une juriste du CIDFF des Hauts-de-Seine Nanterre sur les villes de Colombes et de Gennevilliers. **30 femmes** ont assistées à ces ateliers.

Jour	Lieu	Nombre de personnes		
15 Février 14h - 16h	Agence CAF de Colombes	7 femmes		
20 Mars 9h30 - 11h30	Centre social A. Césaire - Gennevilliers	3 femmes		
22 Mai 16h30 - 18h30	Agence CAF de Colombes	2 femmes		
21 Juin 9h30 - 11h30	Centre social A. Césaire- Gennevilliers	3 femmes		
25 Octobre 16h30 - 18h30	Agence CAF de Colombes	9 femmes		
20 Décembre 16h30 - 18h30	Agence CAF de Colombes	6 femmes		

La quasi absence de pères, si elle s'explique, pourrait faire l'objet d'une réflexion afin de trouver un moyen de les mobiliser sur des questions qui les concernent tout autant que les mères.

Les partenaires s'interrogent aussi sur la mise en place de mode de garde, afin que les enfants ne soient pas présents lors de ces ateliers, permettant aux parents de bénéficier d'une véritable liberté de parole.

4. Prévention de la radicalisation

Ateliers philo « critique et moi »

Dans le cadre de la prévention primaire de la radicalisation, le CIDFF de Nanterre a créé et mis en place des ateliers philo à destination du jeune public. Il s'agit d'offrir aux jeunes un espace de libre parole où la principale exigence réside dans l'argumentation de leur point de vue. Bien que favorisant l'émergence et le développement de l'esprit critique, cet atelier s'est avéré être aussi un lieu d'écoute offrant aux jeunes la possibilité d'aborder des sujets souvent passés sous silence. A la prévention de la radicalisation s'est donc ajoutée la nécessité pour les jeunes d'avoir un lieu d'échanges pour étoffer et structurer leur pensée.

OBJECTIFS:

- Développer l'esprit critique ainsi que sa capacité à argumenter
- Favoriser l'autocritique et l'évaluation rationnelle des arguments
- Questionner sa propre citoyenneté, interroger les évidences sur les organisations politiques et sociales
- Favoriser l'émergence d'une conscience politique en exprimant ses questionnements
- Appréhender les règles du débat démocratique en s'essayant aux échanges argumentés
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Promouvoir le travail collaboratif et la prise de décision démocratique
- Participer à la prévention de la radicalisation

LIEUX D'INTERVENTION:

En 2018, le CIDFF de Nanterre a animé **10 ateliers philo** dans les collèges, espaces jeunesse, club ados, association de quartier et centres socioculturels du nord des Hauts-de-Seine (Puteaux, Nanterre, Gennevilliers et Colombes).

DEROULEMENT DE L'ACTION:

L'atelier philo dure deux heures. Le CIDFF se déplace sur la structure d'accueil des jeunes. En général, le public a entre 11 et 15 ans.

L'atelier se déroule en deux temps qui recouvrent deux activités. Souvent, les jeunes nous sollicitent sur de nombreux sujets ce qui ne nous permet que de réaliser la première activité.

ACTIVITE « Ma cité idéale »

Chaque équipe doit créer son Etat idéal (mode de gouvernance, répartition des pouvoirs, lois principales (civil, pénal etc.), organisation sociale, éducation etc.). Chaque équipe désigne un porte-parole qui présente à l'équipe adverse son modèle de société. Les équipes doivent argumenter pour défendre leur projet face aux autres. Elles sont encouragées à s'interroger mutuellement.

ACTIVITE « Joute verbale »

Chaque équipe doit défendre un point de vue opposé sur un thème tiré au sort (racisme, sexisme, peine de mort, sujets d'actualité...) et doit élaborer un argumentaire.

Les professeurs et animateurs assistent à nos échanges durant l'intégralité de l'atelier.

BILAN QUANTITATIF

En 2018, 10 ateliers philo ont été animés permettant de sensibiliser 206 personnes, 184 jeunes et 22 professionnel-les. Les groupes de jeunes sont en général mixtes, que se soit au collège ou dans les associations. Ainsi, 87 filles ont bénéficié du projet pour 97 garçons.

Le projet permet également de sensibiliser les professionnel-les tels que les professeurs ou les animateurs jeunesse des structures partenaires. Ces derniers peuvent se montrer mal à l'aise avec certaine thématique comme la laïcité, les religions, l'homosexualité. Le CIDFF permet donc, par le bais de ces ateliers philo, d'ouvrir le débat sur des sujets qui questionnent les jeunes mais peu abordés par les équipes encadrantes.

Atelier philo									
N°	Date	Ville	Structure	Thématique	jeunes		Pro		Total
- 1	Date	Ville	Structure	Thematique	F	Н	F	Н	
1	05/02/2018	Puteaux	Collège les Bouvets	Ateliers philo	9	15	2		26
2	06/02/2018	Puteaux	Collège les Bouvets	Ateliers philo	10	14	2		26
3	07/02/2018	Puteaux	Collège les Bouvets	Ateliers philo	11	9	3	1	24
4	08/02/2018	Puteaux	Collège les Bouvets	Ateliers philo	14	12	1	2	29
5	14/02/2018	Puteaux	Collège les Bouvets	Ateliers philo	14	10	1		25
6	28/02/2018	Nanterre	Espace jeunesse	Ateliers philo	11	12		3	26
7	15/03/2018	Gennevilliers	Club ados Jean Vigo	Ateliers philo	6	3	1	2	12
8	20/04/2018	Nanterre	ZYVA	Ateliers philo	4	8	2	1	15
9	23/07/2018	Colombes	CSC Fossés Jean	Ateliers philo	4	6		1	11
10	27/12/2018	Colombes	CSC Fossés Jean	Ateliers philo	4	8	0	0	12
TOTAL	TOTAL					97	12	10	206
						184 2		2	

PERCEPTION DES ATELIERS PAR LES JEUNES

Dans l'ensemble, les jeunes semblent à la fois trouver un intérêt à participer à l'atelier mais également un plaisir ludique. Ils expriment avoir peu d'espace de parole dans le cadre de leurs activités quotidiennes et profitent du temps de l'atelier pour exprimer tout type d'interrogations. Dans un des derniers ateliers, les intervenantes ont été longuement sollicitées sur les questions du placement des enfants en famille d'accueil, de la pédophilie et du cyber harcèlement. En 2019, le CIDFF est sollicité pour mettre en place une trentaine d'atelier philo.

Programme de Prévention de la Radicalisation Violente - Maison d'arrêt de Nanterre

Mise œuvre par le binôme de soutien du Plan de Lutte Anti-Terroriste de l'administration pénitentiaire, le Programme de Prévention de la Radicalisation Violente (PPRV) s'est déroulé au sein de la maison d'arrêt de Nanterre du 3 septembre au 29 novembre 2018.

Ce programme avait pour objectif de participer à la prévention de la radicalisation violente et de contribuer au processus de désengagement de la violence. Plusieurs ateliers ont été mis en place tout au long du projet: identité culturelle et relations interpersonnelles, handisport, sensibilisation à l'arbitrage, atelier olfactif, décryptage des médias, projet personnel et professionnel, etc.

Le CIDFF est intervenu à la fin du programme en proposant un atelier de 3 heures sur l'égalité femme-homme. Après avoir évoqué les stéréotypes de genre, l'atelier s'est arrêté sur la question des violences. Que se joue-t-il lors d'un passage à l'acte violent? Quelles sont les conséquences sur les victimes? La séance, très interactive, a permis à certains d'évoquer leur histoire personnelle notamment sur l'axe violence subie-violence agie.

Ensuite, les animatrices ont proposé au groupe un photo-langage constitué d'images de femmes diverses et variées. La consigne: choisir la femme que vous préférez, celle qui vous déplait le plus et celle que vous pourriez être. Les personnes détenues se sont saisies de cette activité pour amener des éléments en lien avec l'islam radical, qui était jusqu'alors absent du débat. La séance s'est close sur la diffusion de deux films de prévention concernant les violences faites aux femmes.

Malgré un discours parfois policé, le groupe a su montrer son intérêt pour le sujet abordé. Participatif, l'atelier a permis à certains de tenir des propos authentiques sur leur histoire personnelle et d'évoquer la place de la violence au sein de leur existence.

Cette collaboration entre le SPIP et le CIDFF de Nanterre laisse présager un futur partenariat riche et fructueux. Le CIDFF de Nanterre espère pouvoir prochainement mettre en place des groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales au sein de la maison d'arrêt de Nanterre.





4

PERSPECTIVES

Fédération régionale des CIDFF

Les 8 CIDFF de la région Ile-de-France se sont organisés en fédération pour notamment, renforcer leur représentation auprès des instances régionales et nationales, coordonner, animer et soutenir le réseau qu'ils constituent, développer des projets à l'échelon régional notamment dans le cadre des projets européens et des politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

Prise en charge des auteurs

En 2019, le CIDFF devrait étendre les stages de responsabilisation aux auteurs de violences suivis par le SPIP, aussi bien en milieu ouvert que fermé (Maison d'arrêt de Nanterre). Afin de lutter contre les violences faites aux femmes, il parait nécessaire d'accompagner les auteurs de violences conjugales sur le chemin les menant au désengagement de la violence.

Droits des étrangers

Les sollicitations de femmes étrangères mais aussi d'hommes sont en constante augmentation, le département étant assez peu doté de réponse en la matière, depuis la fermeture de l'APTM.

En 2019, le CIDFF envisage de poursuivre le développement de permanences en droit des étrangers et de la nationalité, afin de répondre à cette demande.

Droits du travail

En 2019, le CIDFF envisage la mise en place d'une permanence spécialisée en droit du travail. L'augmentation des demandes dans ce domaine et la proximité avec le conseil de prud'hommes de Nanterre légitiment ce projet.

Violences sexuelles

Depuis #mee too, les femmes victimes violences sexuelles semblent vouloir davantage dénoncer violences. ce qui entraine une augmentation des demandes, notamment de jeunes filles. Nous constatons en effet une augmentation importante des demandes d'aides pour des viols et agressions sexuelles.

Parallèlement, le CIDFF constate une forte augmentation des partenaires pour des **formations** sur le repérage des violences sexuelles sur mineur.es dans les accueils collectifs de mineur.es.

Le CIDFF est également de plus en plus sollicité pour intervenir dans le domaine de la lutte contre le **harcèlement sexuel**. Des victimes sollicitent les juristes et la psychologue, mais de nombreuses entreprises nous ont aussi contactées pour mettre en place des actions collectives sur le harcèlement sexuel au travail.

Partenariat avec les entreprises

Fort des actions déjà menées auprès d'entreprises telles que BNP Paribas en 2018 et conscient du fait que les entreprises sont des acteurs importants de notre société, le CIDFF a pour objectif de renforcer ses liens avec le secteur privé pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF souhaite développer ses interventions et ses actions de formation au sein des entreprises afin de les mobiliser et ce, dans le cadre de leurs démarches de responsabilité sociétale. La lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes au travail est un enjeu qui requiert nécessairement l'implication des entreprises.

Groupes de paroles

En 2019, le CIDFF développera un partenariat avec BNP Paribas Cardif. A leur demande, la psychologue de l'association se rendra dans leurs locaux pour animer un groupe de parole autour des violences conjugales. Fin 2018, l'équipe du CIDFF était déjà intervenue au sein de l'entreprise pour sensibiliser les salariés sur cette thématique.

Le CIDFF souhaite, plus largement, mettre en place ces groupes de paroles au sein même de l'association, afin de permettre aux victimes que nous accompagnons de trouver un espace de parole, collectif et bienveillant.

Prostitution

Les acteurs du département s'inquiètent, à juste titre, de la montée du phénomène prostitution, chez des jeunes à un âge de plus en plus précoce (collège). Le CIDFF, qui intervient depuis de nombreuses années auprès jeunes sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, envisage de proposer une nouvelle spécifiquement sur ce thème, afin de prévenir toute conduite prostitutionnelle.

Action en direction des jeunes

Engagé depuis de nombreuses années auprès des jeunes, le CIDFF souhaite renforcer son action de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les ieunes, par l'accompagnement juridique psychologique des jeunes. En 2019, CIDFF devrait ouvrir permanences spécialisées au sein des santé Espaces ieunes département. Ces permanences d'accès aux droits viendront ainsi compléter une offre de service axée plutôt sur le volet santé.

Permanence au sein des UMJ

L'étude de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes Centre Hubertine Auclert, sur les victimes «Jeunes femmes de violences», met en lumière le fait que les jeunes femmes sont sur exposées aux violences, par rapport à leurs ainées : harcèlement de rue, viols, agressions sexuelles, mariages mutilation forcés, sexuelles prostitution que ce soit à l'école ou à l'université, dans la sphère familiale ou professionnelle. Elles cumulent plus souvent des difficultés précarité, accès non ลน droit. violences, isolement... Autant raisons qui laissent transparaitre la nécessité ainsi que la pertinence de permanences juridiques psychologiques à destination jeunes.

Partenariat avec l'ADIL

Le CIDFF et l'ADIL envisage de construire ensemble un module de formation sur les conséquences des violences sur le logement. Cette formation sera co-animé par une juriste de chacune des association, permettant ainsi de fournir une information complémentaire, aux bailleurs et agents municipaux des services logements.

